



# STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE





# STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

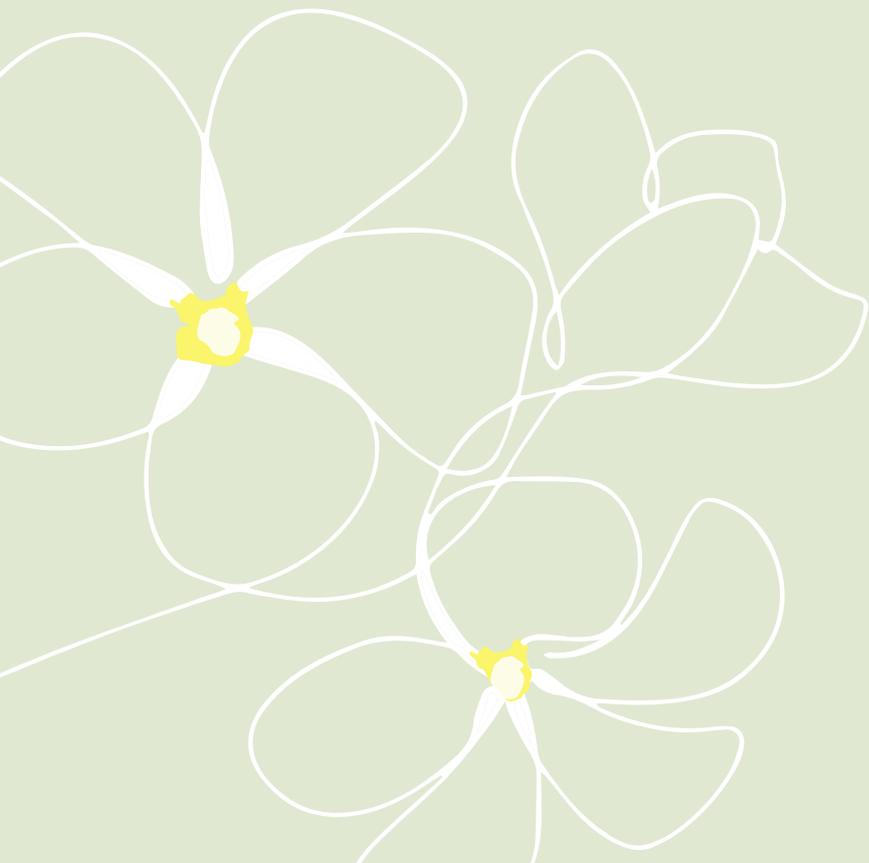


الاستراتيجية الوطنية للانتقال البيئي



STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

National Ecological Transition Strategy



## MOT DE MONSIEUR LE CHEF DU GOUVERNEMENT



La protection de l'environnement et le droit à un environnement sain sont une priorité nationale, conformément aux dispositions du préambule de la Constitution du 25 juillet 2022, aux termes duquel : « ***Nous œuvrerons avec constance et sincérité pour que le développement économique et social se poursuive sans embûches et sans récession dans un environnement sain qui accroît la splendeur de notre belle Tunisie dénommée la verte et pour que le développement durable se fasse dans un environnement sain exempt de pollution*** ».

A cet égard, la consécration des droits garantis par la Constitution s'inscrit dans le cadre d'une volonté politique forte impliquant tous les intervenants, assurant une synergie entre toutes les stratégies et une mobilisation renforcée des acteurs et moyens indispensables pour l'atteinte d'objectifs clairement définis de développement durable, conformes au principe selon lequel nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, mais nous l'empruntons à nos enfants.

Dans ce cadre, Mme la Cheffe du Gouvernement Najla BOUDEN-ROMDHANE avait invité le Ministère de l'environnement, début 2022, à élaborer une Stratégie nationale de transition écologique sur la base d'une approche participative impliquant tous les acteurs et secteurs, en vue de faire face aux pressions anthropiques et naturelles menaçant les conditions de vie et le bien-être des populations et des écosystèmes, devenus de plus en plus vulnérables. Cette Stratégie, élaborée avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et validée en Conseil des ministres début 2023, en tant qu'orientation politique du Gouvernement, vise l'ancrage des concepts de protection de l'environnement, de développement durable, d'adaptation et de résilience aux effets des changements climatiques dans tous les secteurs de développement économique et social. Le processus s'est poursuivi le 26 juin 2023 avec les premières Assises nationales de la transition écologique, qui ont été organisées au Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET) sous le haut patronage de la Présidence du Gouvernement et avec la participation et la mobilisation de six membres du Gouvernement.

Compte tenu des priorités du Gouvernement, nous rappelons l'importance du caractère fédérateur et transversal de la SNTE à travers sa vision, ses cinq axes d'intervention et ses 53 mesures et confirmons l'importance des objectifs et priorités retenues pour impulser l'action en faveur du développement durable de notre pays et assurer son rayonnement.

Le Ministère de l'environnement est invité à disséminer cette Stratégie, dont la vision suppose une transformation des comportements tant individuels que collectifs, à travers une évolution des modes de production et de consommation vers davantage de durabilité et de circularité.

Tous les acteurs et secteurs sont appelés à promouvoir les politiques, stratégies et actions de mise en œuvre de la Stratégie nationale de transition écologique (SNTE) prometteuse en termes d'espoirs et mobilisatrice en termes d'action, et ce, à tous les niveaux et dans toutes les régions du pays.

La Présidence du Gouvernement appuie la mise en œuvre des réformes institutionnelles, juridiques et structurelles prévues et compte bien mobiliser tous les moyens nécessaires pour assurer la réussite de la transition écologique du pays.

*Ensemble nous pouvons réussir*

**Ahmed HACHANI**  
Chef du Gouvernement  
de la République tunisienne



## MOT DE MADAME LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT



Les enjeux écologiques, aussi bien planétaires que nationaux, sont aujourd'hui plus que préoccupants et leurs répercussions socioéconomiques et sanitaires s'amplifient, comme le soulignent les études scientifiques les plus récentes, notamment le Rapport de synthèse du 6e cycle d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2023), le Rapport du Groupe international d'experts sur la biodiversité (IPBES, 2022), les publications régulières du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ou celles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui soulignent le lien indissociable entre santé et environnement.

Les changements climatiques, la dégradation des terres, la destruction des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité, la surexploitation des ressources naturelles, l'accroissement des risques sanitaires et environnementaux et les catastrophes naturelles constituent autant de défis majeurs à relever par tous les pays du monde, notamment la Tunisie qui fait partie, selon ces rapports, des pays les plus vulnérables aux effets des changements climatiques, raison pour laquelle elle ne cesse de promouvoir à l'échelle internationale les principes clés de la lutte internationale contre ces changements, à savoir le principe des responsabilités communes mais différenciées des Etats entre ceux ayant historiquement provoqué ces changements et ceux qui les subissent aujourd'hui de plein fouet, le principe de l'équité dans la prise en compte des besoins des Etats en termes d'atténuation et d'adaptation et le principe des capacités respectives des Etats à faire face aux changements climatiques en vue d'atténuer leurs conséquences dévastatrices et de s'y adapter pour atteindre la résilience climatique.

L'Agenda mondial 2030 pour le développement durable, dans lequel la Tunisie est pleinement engagée depuis 2015, exige une plus grande intégration des quatre dimensions du développement durable (économique, socio-culturelle et de gouvernance institutionnelle) dans les politiques publiques, aussi bien macroéconomiques que sectorielles.

Dans ce contexte, le Ministère de l'environnement, faisant suite à la recommandation de la Présidence du gouvernement, a engagé l'élaboration de la Stratégie nationale de transition écologique (SNTE), qui intègre et consolide les politiques publiques existantes en la matière dans le cadre d'une synergie des acteurs et secteurs.

Le but de la SNTE est ainsi de répondre aux aspirations de la Tunisie d'être en phase avec les changements mondiaux et de saisir toutes les opportunités offertes par les mécanismes multilatéraux et bilatéraux de financement et d'appui technique, aussi bien en matière de lutte contre les changements climatiques que de préservation et de restauration des ressources et des écosystèmes naturels. Ce sont les modèles économiques actuels et la cohésion sociale qui sont en jeu.

A cet effet, la SNTE intègre notamment les objectifs de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2014-2020, ceux du Plan national de développement 2023-2025 et de la Vision Tunisie 2035, laquelle retient notamment, parmi quatre piliers, la préservation des ressources et l'adaptation aux changements climatiques pour garantir les droits des générations futures, incarnant les aspirations nationales pour atteindre un développement durable, via un modèle alternatif basé sur une nouvelle approche du système socioéconomique, alliant l'efficacité à la transparence des politiques publiques et l'utilisation rationnelle du capital naturel et des ressources nationales, dans le cadre de la promotion de l'économie verte, bleue et circulaire.

Le but de la Stratégie de transition écologique est donc de renforcer les diverses stratégies sectorielles et d'en promouvoir la convergence autour d'un idéal partagé et d'objectifs communs à l'ensemble des acteurs et des secteurs socioéconomiques, pour assurer :

*Le bien-être matériel et immatériel des générations actuelles et futures, dans le cadre d'un modèle de développement économique et social juste et inclusif, sobre en ressources naturelles et en énergie, écologiquement neutre, adapté aux changements climatiques et résilient aux crises et catastrophes*

Leïla CHIKHAOUI-MAHDAOUI  
Ministre de l'Environnement

# LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS



<b>ANGED</b>	Agence nationale de gestion des déchets
<b>ANPE</b>	Agence nationale de protection de l'environnement
<b>ANTE</b>	Assises nationales de la transition écologique
<b>APAL</b>	Agence de protection et d'aménagement du littoral
<b>ARP</b>	Assemblée des représentants du peuple
<b>ARPA</b>	Agenzia regionale per la protezione dell'ambiente (Sicile)
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>BPA</b>	Bonnes pratiques agricoles
<b>BEI</b>	Banque européenne d'investissement
<b>BERD</b>	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
<b>BM</b>	Banque mondiale
<b>BVOM</b>	Bassin versant de l'Oued Medjerda
<b>CC</b>	Changement(s) Climatique(s)
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CESE</b>	Conseil économique, social et environnemental
<b>CFAD</b>	Centre de formation et d'appui à la décentralisation
<b>CIFIP</b>	Centre international de formation des formateurs et d'innovation
<b>CITET</b>	Centre international des technologies de l'environnement de Tunis
<b>COFIL</b>	Comité de pilotage
<b>CDN</b>	Contribution déterminée au niveau national
<b>CRDA</b>	Commissariat(s) régional(aux) au développement agricole
<b>DDC</b>	Déchets de démolition et de construction
<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial
<b>FFEM</b>	Fonds français pour l'environnement mondial
<b>FED</b>	Fonds européen de développement
<b>FDCT</b>	Fonds de développement de la compétitivité touristique
<b>FNCT</b>	Fédération nationale des communes tunisiennes
<b>FOCTEE</b>	Fonds commun de la transition écologique et énergétique
<b>FODECAP</b>	Fonds de développement de la compétitivité dans le secteur de l'agriculture et de la pêche
<b>FODEP</b>	Fonds de dépollution
<b>FPEE</b>	Fonds de la protection de l'esthétique de l'environnement
<b>FPZT</b>	Fonds de protection des zones touristiques
<b>FTE</b>	Fonds de la transition énergétique
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
<b>HITE</b>	Haute instance de la transition écologique
<b>IEV</b>	Instrument européen de voisinage

<b>JICA</b>	Japan International Cooperation Agency (Agence japonaise de coopération internationale)
<b>KfW</b>	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande de coopération)
<b>LISP</b>	Littoral sans plastique
<b>ONAS</b>	Office national d'assainissement
<b>ONG</b>	Organisation(s) non gouvernementale(s)
<b>ONPC</b>	Office national de la protection civile
<b>OSE</b>	Organisation(s) de soutien aux entreprises
<b>OTEDD</b>	Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable
<b>PAN-LCD</b>	Plan d'action national de lutte contre la désertification
<b>PAN-CPD</b>	Plan d'action national de consommation et de production durable
<b>PG</b>	Présidence du Gouvernement
<b>PNMUD</b>	Plan national de mobilité urbaine durable (PNMUD)
<b>PNUD</b>	Programme des Nations-Unies pour le développement
<b>PNUE</b>	Programme des Nations-Unies pour l'environnement
<b>PPLT</b>	Programme de protection du littoral tunisien
<b>PTF</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>HQSE</b>	Qualité, hygiène, sécurité, environnement
<b>SC</b>	Société civile
<b>SNDNC-RCC</b>	Stratégie nationale de développement neutre en carbone-résilient aux changements climatiques
<b>SNGC-GSD</b>	Stratégie nationale de gestion circulaire globale et sectorielle des déchets
<b>SNGID-DMA</b>	Stratégie nationale de gestion intégrée et durable des déchets ménagers et assimilés
<b>SNTE</b>	Stratégie nationale de transition écologique
<b>SNRRC</b>	Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe
<b>UGPO</b>	Unité(s) de gestion par objectifs
<b>UTICA</b>	Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
<b>WBI</b>	Wallonie Bruxelles international



# METHODOLOGIE

---

Assurée en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'élaboration de la Stratégie nationale de transition écologique (SNTE) est le fruit d'un processus pluridisciplinaire participatif combinant l'analyse documentaire et la revue de toutes les stratégies, projets, programmes et études existants, complétée par des concertations entre ministères, organismes publics et autres intervenants dans le cadre d'ateliers participatifs incluant représentants du secteur public et privé, experts et composantes de la société civile. Tout au long de ce processus, les éléments de la SNTE ont été alimentés, revus et corrigés, de sorte qu'ils reflètent un consensus autour de la vision, des objectifs, axes/domaines d'intervention et mesures à entreprendre pour une mise en œuvre à la fois simple, immédiate et pérenne.

Les étapes de la conception, de l'adoption et du suivi de la SNTE peuvent se résumer comme suit :

- **1<sup>er</sup> juillet 2022** : démarrage de la mission d'appui du PNUD.
- **9 septembre 2022** : réunion de cadrage organisée par le Ministère de l'environnement en présence des différentes parties prenantes.
- **27 septembre 2022** : atelier de concertation entre les différentes parties prenantes pour la présentation du bilan de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2014-2020) et la validation de la vision future.
- **Septembre à décembre 2022** : élaboration de la Stratégie nationale de transition écologique à l'horizon 2035/50, dans le cadre d'un travail itératif entre le ministère de l'environnement, les experts et les différents départements concernés.
- **6 décembre 2022** : organisation d'un atelier d'experts pluridisciplinaires autour des éléments de la Stratégie, qui a permis de discuter et d'enrichir les éléments de la Stratégie, grâce à des experts nationaux spécialisés et/ou impliqués dans la réalisation des diverses stratégies transversales et sectorielles dans tous les autres domaines (santé, transports, tourisme, agriculture, ...), et ce, dans le but de mettre en cohérence la SNTE avec ces autres stratégies et de discuter des difficultés de leur mise en œuvre et des mesures à proposer pour y pallier dans le cadre de la SNTE.
- **22 décembre 2022** : organisation d'un atelier de concertation sur la déclinaison de la Stratégie de transition écologique dans le domaine des déchets : présentation de l'économie circulaire en tant qu'alternative durable.
- **27 décembre 2022** : élaboration d'une Note politique aux décideurs.
- **3 février 2023** : validation de la vision, des objectifs et des 53 mesures de la Stratégie nationale de transition écologique par le Gouvernement lors du Conseil ministériel présidé par Mme la Cheffe du Gouvernement le 3 février 2023. Le Conseil ministériel a souligné à la fois l'importance nationale et le caractère transversal de la Stratégie. Il a en particulier recommandé de parfaire la coordination interministérielle pour une mise en œuvre immédiate et concertée. La Présidence du Gouvernement a en outre recommandé l'organisation d'une conférence réunissant les différentes parties prenantes, intitulée « les Assises nationales de la transition écologique (ANTE) ».

- **26 juin 2023** : tenue des premières Assises nationales de la transition écologique (ANTE).
- **29 septembre 2023** : lancement de la création d'un réseau interministériel de transition écologique (RITE) et programmation de formations à la SNTE.

Ainsi, le processus d'établissement de la Stratégie nationale de transition écologique a permis de mener une analyse critique et une réflexion approfondie pour établir une vision à long terme (2023/35-2050) de la transition écologique en Tunisie, capable d'enclencher la transformation du modèle économique et social actuel, fondé sur un développement linéaire, en un modèle d'économie circulaire tendant vers une croissance verte résiliente aux changements climatiques et aux risques et crises, préservant le capital naturel du pays et ses écosystèmes, réduisant les inégalités sociales et les disparités territoriales et contribuant à la lutte contre la pauvreté par la création de chaînes de valeur courtes et d'emplois, tout en renforçant les capacités des générations présentes et futures à s'adapter à un monde qui change.





# INTRODUCTION

En l'état actuel de la planète, la transition écologique, définie comme l'évolution vers un nouveau modèle de développement économique et social résilient, circulaire, juste, inclusif et durable, apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux, économiques et sociaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète et notre survie. Elle vise ainsi à transformer nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble en tenant compte des facteurs spatio-temporels et intergénérationnels.

La Tunisie ne pouvait rester à l'écart des changements mondiaux et s'est donc dotée d'une Stratégie nationale de transition écologique (SNTE) ambitieuse, à la hauteur des enjeux et opportunités d'une telle démarche, dont la pertinence est aujourd'hui évidente.

En effet, le modèle de développement de la Tunisie a longtemps été basé sur une exploitation intensive des ressources naturelles (sols, eaux, forêts, littoral, ressources minières...), mais aujourd'hui, le capital naturel stratégique du pays est menacé, situation aggravée par la rareté et la vulnérabilité des ressources naturelles et des écosystèmes, touchés de plein fouet par les effets des changements climatiques.

De plus, la gestion environnementale du pays connaît diverses lacunes, liées aux modes de gouvernance, de planification économique et territoriale, d'allocation des ressources budgétaires et de choix de modèles de production et de technologies, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles pour la production alimentaire et la gestion des déchets solides et liquides.

A côté de ces défis endogènes, la Tunisie est confrontée à des menaces exogènes globales : le réchauffement climatique et ses conséquences, la perte de biodiversité et la disparition des espèces, la pollution marine, notamment en Méditerranée, dont celle par les plastiques, et l'accroissement de la production de déchets.

Afin d'y faire face, la Stratégie nationale de transition écologique à l'horizon 2035-2050 s'appuie sur la promotion du bien-être humain, dans son aspect matériel et immatériel, la réalisation de l'équité sociale et de la justice intra et inter générationnelle, la prise en compte de l'environnement dans toutes ses composantes, en tant qu'ensemble de systèmes intégrés et complexes, dont l'anthroposystème fait partie, la quête continue et progressive de la durabilité dans toutes ses dimensions en visant, dans une première étape, un alignement sur les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, la valorisation de l'ensemble du patrimoine national naturel, culturel et civilisationnel, ainsi que la participation de l'ensemble des acteurs socio-économiques : secteur public, secteur privé, société civile et citoyens.

La SNTE vise donc à assurer la pérennité du capital naturel, tout en améliorant l'efficacité des ressources dans les activités de développement, comme présenté dans ses cinq axes déclinés en 53 mesures, en interaction les unes avec les autres et avec les stratégies, plans et programmes d'action nationaux existants ou en cours d'élaboration dans tous les autres secteurs, ainsi qu'avec les instruments internationaux signés et ratifiés par la Tunisie en matière d'environnement, de développement durable et de lutte contre les changements climatiques, l'ensemble ayant vocation à faire l'objet de programmes d'intervention à engager immédiatement, en harmonie avec le Plan de développement 2023-2025, la Vision Tunisie 2035, le programme des réformes structurelles engagé par le Gouvernement et toutes les autres stratégies sectorielles (énergie, industrie, transports, tourisme, santé, éducation, etc.).

### » Les cinq axes de la SNTE sont les suivants :

**Axe 1** Instaurer une gouvernance institutionnelle systémique, intersectorielle et territoriale et mettre à disposition des systèmes de financement adaptés et accessibles.

**Axe 2** Renforcer les capacités d'adaptation et de résilience des secteurs, des milieux et des populations vis-à-vis des changements climatiques et de leurs effets et réduire l'intensité carbone pour atteindre la neutralité en 2050, tout en minimisant les risques de catastrophe.

**Axe 3** Assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles, préserver et restaurer les écosystèmes (terrestres et marins).

**Axe 4** Asseoir les bases de l'économie verte, bleue et circulaire dans le cadre de modes de consommation et de production durables et éradiquer à terme les points chauds de pollution, décontaminer et réhabiliter les sites pollués.

**Axe 5** Développer la culture environnementale, les sciences, la connaissance et la qualification des ressources humaines dans les domaines de la protection de l'environnement, du développement durable et de la lutte contre les effets des changements climatiques et diffuser ces valeurs auprès des divers acteurs.

Le présent document de synthèse présente les cinq axes de la SNTC, énumère les mesures déclinant chacun d'eux et détaille les 30 parmi elles proposées à la réflexion des participants aux cinq groupes de travail des ANTE du 26 juin 2023 en tant qu'actions prioritaires à entreprendre et à mettre en œuvre immédiatement.

# GOUVERNANCE ET FINANCEMENT



## AXE 1 ➤ GOUVERNANCE ET FINANCEMENT

Le premier axe de la SNTE concerne la gouvernance institutionnelle et le financement de l'environnement et du développement durable, qui ont été instaurés en Tunisie depuis plus de trente ans et ont fortement besoin d'être rénovés. Ceci implique une réforme audacieuse et une réorganisation des institutions gouvernementales en charge de l'environnement, des ressources naturelles et du développement durable. En outre, au niveau local, une gouvernance intégrée et durable des ressources naturelles fondée sur une participation responsable des usagers gagnerait à être instaurée. Enfin, une gouvernance performante doit nécessairement s'accompagner d'un modèle de financement « écologique » et d'une mobilisation conséquente des ressources financières nationales et internationales.

Concrètement, cet axe inclut la réforme du cadre institutionnel de gouvernance, la mise en place d'unités chargées du suivi de la transition écologique dans tous les secteurs, l'harmonisation et le renforcement des systèmes d'information statistique et d'aide à la décision en matière d'environnement et de développement durable, la planification intégrée et harmonieuse de l'environnement et du territoire, le développement du cadre légal et des outils de la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement, le développement des mécanismes de financement et des instruments économiques appropriés pour accompagner la transition écologique, ainsi que l'évolution de la coopération bilatérale et multilatérale, y compris avec les pays du Sud.

**Une série de douze (12) mesures a été développée pour concrétiser l'axe 1, à savoir :**

- 1 Assurer une analyse et un suivi réguliers des indicateurs transversaux de la SNTE : l'établissement de l'état actuel et le suivi régulier des différents indicateurs transversaux de la SNTE constituent des éléments fondamentaux de réussite des actions de mise en œuvre et de tout ajustement nécessaire lors de l'exécution des mesures identifiées
- 2 Créer et installer une Haute instance de la transition écologique (HITE) présidée par le/la Chef(fe) de Gouvernement, avec un rôle de régulation et d'arbitrage entre secteurs
- 3 Adopter le projet de Code de l'environnement et ses textes d'application.
- 4 Restructurer et renforcer les organismes spécialisés en matière environnementale, aussi bien ceux qui dépendent actuellement du ministère chargé de l'environnement (ANPE, APAL, ANGED, ONAS...) que d'autres départements (ex : Institut des régions arides, etc.)
- 5 Rattacher l'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable (OTEDD) à la Présidence du Gouvernement et renforcer ses moyens humains, financiers et matériels, en tant qu'outil d'information et d'aide à la décision politique et de prospective environnementale.
- 6 Développer un système national de comptabilité environnementale et des écosystèmes (comptes satellites), comme partie intégrante du système national de la statistique (source d'inspiration : PNUE).

- 07** Elaborer un nouveau Schéma directeur d'aménagement du territoire national (SDATN) à l'horizon 2050, en collaboration avec tous les départements et acteurs concernés.
- 08** Mettre en place un Conseil économique, social et environnemental (CESE) en tant qu'instance consultative et de débat sur les questions de développement, représentative de l'ensemble des parties prenantes de la société.
- 09** Créer un Fonds de la transition écologique (FOTE) : le FODEP, le Fonds de transition énergétique (FTE) et la Taxe de protection de l'environnement (TPE) seraient restructurés en conséquence.
- 10** Créer une banque spécialisée dans la finance verte et un fonds souverain d'investissement vert.
- 11** Adopter des mesures visant à mettre la réglementation bancaire au service de la transition écologique, notamment en introduisant un nouveau cadre macroprudentiel.
- 12** Créer un poste de conseiller spécial auprès du Chef de l'Etat chargé de la transition écologique et du climat.

Parmi ces douze (12) mesures, sept (7) ont été proposées à la réflexion du groupe de travail n° 1 lors des Assises nationales de la transition écologique (ANTE) du 26 juin 2023 (mesures n° 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 9) et sont détaillées ci-après.



Mesures n° 1 et 5 :

Assurer une analyse et un suivi réguliers des indicateurs transversaux de la SNTE et rattacher l'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable (OTEDD) à la Présidence du Gouvernement

	Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal	Assurer une analyse et un suivi réguliers des indicateurs transversaux de mise en œuvre de la SNTE, sachant que le suivi de l'état de l'environnement et du développement durable est actuellement assuré par l'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable (OTEDD), entité sans statut ni personnalité morale placée auprès de l'Agence nationale de protection de l'environnement depuis 1992.	Ministère de l'environnement Présidence du Gouvernement	2023 /2024	<p><b>Activité projetée</b> : Il est proposé de rattacher l'OTEDD à la Présidence du Gouvernement en tant qu'organe chargé d'éclairer les décisions de la Haute instance de la transition écologique (HTE), dont le rattachement à la Présidence du Gouvernement est également prévu.</p> <p><b>Activité en cours</b> : des entités chargées de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de transition écologique ont été désignées auprès de chaque département ministériel et leur formation est en cours</p>
1	Rattacher l'OTEDD à la Présidence du Gouvernement pour un meilleur portage politique			
2	Ajuster les missions de l'OTEDD pour assurer un suivi de tous les indicateurs de la transition écologique, en tant qu'outil d'information et d'aide à la décision politique et de prospective environnementale			<p><b>Activité cours</b> : Un projet de texte définissant les missions et prérogatives de l'OTEDD et le plaçant sous la tutelle de la Primature a été déposé auprès de la Présidence du Gouvernement</p>
3	Renforcer les moyens humains et matériels de l'OTEDD			

## Mesure n° 2 :

### Créer et installer une Haute instance de la transition écologique (HITE) présidée par le/la Chef(fe) de Gouvernement

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
<p><b>Principal</b></p> <p>Créer une Haute instance de la transition écologique (HITE) présidée par le/la Chef(fe) de Gouvernement, composée de la plupart des ministres, des représentants des principales organisations nationales, de l'ARP et de la société civile, investie d'un rôle de régulation et d'arbitrage.</p>	<p>Ministère de l'environnement Présidence du Gouvernement</p> <p>Tous les ministères</p> <p>Assemblée des représentants du peuple</p> <p>Organisations nationales (dont UGTT, UTICA ...)</p> <p>Société civile</p>	<p>2023 /2024</p>	<p><b>Activité projetée :</b> Il est nécessaire de disposer d'une instance d'arbitrage et d'orientation placée au plus haut niveau de la décision.</p> <p>La HITE disposera d'un secrétariat assuré par le Ministère en charge de l'environnement et d'un comité technique interministériel chargé de la préparation des dossiers soumis à son examen.</p> <p>Les avis de la HITE ont vocation à être publiés au Journal officiel de la République tunisienne et sur son site électronique au plus tard dans les dix (10) jours de leur émission. La HITE élabore un rapport annuel et en publie une synthèse sur son site électronique</p>
<p><b>1</b></p> <p>Adopter le texte de création de la HITE, qui est inclus dans le projet de Code de l'environnement (voir mesure 3) et installer la HITE après désignation de ses membres</p>			<p><b>Activité projetée :</b> La HITE a vocation à approuver les politiques publiques environnementales, telles qu'exprimées dans les documents suivants, prévus par le projet de code de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan national de protection de l'environnement</li> <li>- Les politiques climatiques nationales, conçues et élaborées sous la coordination et la supervision du ministère chargé de l'environnement, selon une approche participative incluant toutes les parties prenantes, y compris les composantes de la société civile</li> <li>- La Stratégie nationale de développement neutre en carbone et résilient aux changements climatiques (SNDNC-RCC)</li> <li>- Les contributions déterminées au niveau national (CDN)</li> <li>- Les plans nationaux d'adaptation</li> <li>- La politique nationale de prévention, de protection et de gestion rationnelle des sols et sous-sols, des eaux souterraines, de protection de la biodiversité, de lutte contre la désertification et de gestion urbaine rationnelle</li> </ul>
<p><b>2</b></p> <p>Tenir régulièrement les réunions de la HITE (base semestrielle ou trimestrielle)</p>			
<p><b>3</b></p> <p>Assurer une diffusion et un suivi des grandes orientations des politiques environnementales validées par la HITE</p>			<p><b>Activité projetée</b> Il est envisagé de mettre en place des cellules de pilotage de la transition écologique au niveau de chaque ministère, des cellules opérationnelles au niveau de chaque entreprise publique, des commission régionales et locales de la transition écologique via des unités chargées de la transition écologique au niveau de chaque commune et gouvernorat La création d'un poste de conseiller en transition écologique au niveau de chaque organisme public est aussi proposée (ministères, collectivités locales, entreprises et établissements publics, entreprises privés)</p>

### Mesure n° 3 :

## Adopter le Code de l'environnement et ses textes d'application

	Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal	Harmonisation et mise en cohérence du droit de l'environnement, assurant la lisibilité et l'applicabilité du droit applicable au secteur de l'environnement dans le cadre d'un référentiel codifié accessible à tous les acteurs: administrations publiques, entreprises, associations, magistrats, citoyen(ne)s	Tous les ministères PG ARP	2023 /2024	<p><b>Activité en cours :</b> Le droit de la protection de l'environnement existant a été renforcé, tout en l'harmonisant, le complétant et le rendant plus accessible, lisible et accepté par ses destinataires, en consacrant les principes fondamentaux du droit de l'environnement : droits et devoirs environnementaux, développement durable, gestion écologique rationnelle, pollueur-payeur ; tout en introduisant les nouveaux principes désormais reconnus à l'échelle universelle : non régression, progression, justice climatique, transition juste et équitable, diligence raisonnable, information, éducation, participation à la prise de décision et accès à la justice. Son adoption est en cours.</p>
1	Mettre en place une gouvernance institutionnelle appropriée et évolutive du secteur dans le cadre d'une dynamique globale et concertée			<p><b>Activité en cours :</b> Le projet de code propose de relever le niveau de la prise de décision environnementale en instituant une <b>Haute instance de la transition écologique (HITE)</b> placée sous la tutelle de la Présidence du Gouvernement et composée de représentants de la majorité des ministères, des principales organisations nationales et du Parlement, renforcée par un <b>Observatoire tunisien du développement durable (OTEDD)</b>. Une assise juridique unifiée est proposée aux différents organismes sous tutelle du Ministère en charge de l'environnement et il s'agit, dans une première étape, de maintenir les structures existantes, mais avec une possibilité d'évolution au fur et à mesure de la révision des textes y afférents, afin de les mettre en conformité avec la nouvelle vision portée par la SNTE et les politiques publiques environnementales qui s'adressent à l'ensemble des acteurs : organismes publics, secteur privé et société civile (voir mesure n° 4 ci-dessous)</p>
2	Créer des dispositifs et mécanismes de contrôle coordonnés, transparents et sûrs			<p><b>Activité en cours :</b> En matière de contrôle environnemental, le projet de code de l'environnement propose une démarche transparente et opérationnelle, qui consiste à regrouper les interventions des services des différents départements ministériels, aujourd'hui éparpillées, voire conflictuelles, dans le cadre d'un <b>Plan national informatisé et unifié de contrôle environnemental</b></p> <p><b>Activité en cours :</b> Le projet de code de l'environnement mentionne l'instauration d'un Diagnostic environnemental obligatoire et périodique (DEOP), dont le cadre conceptuel, le régime juridique et les modalités techniques d'instauration sont en cours d'élaboration par le CITET et les parties prenantes, sous la supervision du Ministère de l'environnement.</p>



<b>3</b>	<b>Mettre l'accent sur la prévention des risques en amont, la réduction des nuisances en aval et la réparation principalement en nature</b>		<b>Activité en cours :</b> Le projet de code de l'environnement propose une <b>étude d'impact environnemental et social (EIES)</b> qui reprend les exigences de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) actuelle, mais en prévoyant la prise en compte des changements climatiques et la possibilité de la réaliser concomitamment au commencement d'exécution des travaux concernant les grands projets d'intérêt national financés en partie par l'aide internationale ou ceux dont l'exécution dépasse les seuils des montants soumis aux commissions sectorielles des marchés
<b>4</b>	<b>Accélérer le passage à la circularité dans tous les secteurs (agriculture, industrie, tourisme....) en synergie avec la Stratégie nationale de transition écologique</b>		<b>Activité en cours :</b> Les aspects environnementaux, économiques et sociaux sont indissociables et le projet de code de l'environnement propose de traduire cette interdépendance dans les stratégies et plans dont l'élaboration est envisagée avec les autres départements ministériels, afin de contribuer à la diffusion d'une politique environnementale transversale et horizontale, conforme au Plan de développement économique et social 2023-2025, à la vision Tunisie 2035 et aux différentes stratégies nationales (SNTE, SDNC-RCC 2050, SGGSD)
<b>5</b>	<b>Accompagner les acteurs du changement, à la fois grâce à des mécanismes et instruments de financement vert, mais aussi par le renforcement de la responsabilisation (sanctions)</b>		<b>Activité en cours :</b> Le projet propose une nouvelle approche de la responsabilité environnementale au sens large, en regroupant dans un même titre les principes liés à la responsabilité civile, administrative et pénale. Il propose aussi de recourir à des peines alternatives en matière d'infractions environnementales, comme la condamnation à une peine de travail d'intérêt général (TIG) en remplacement d'une peine d'emprisonnement. Le jet de déchets ou l'abandon de tous objets hors des lieux destinés à cet effet est aussi incriminé et réprimé d'une amende et/ou d'une astreinte à accomplir une ou plusieurs heures d'activités au service de la collectivité

## Mesure n° 4 :

### Restructurer et renforcer les organismes spécialisés en matière environnementale

	Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal	Restructurer et renforcer les organismes spécialisés en matière environnementale, notamment ceux qui dépendent actuellement du ministère chargé de l'environnement (ANPE, APAL, ANGED, BNG, CITET, ONAS), ainsi que le ministère lui-même et ses services extérieurs afin de mettre les structures en cohérence avec la SNTE	Ministère de l'environnement	2023 / 2025	<p><b>1. Activité en cours :</b> Une analyse du fonctionnement des institutions a été entamée, de manière à prendre en considération la dimension régionale et locale et créer une dynamique de gestion intégrée du secteur par tous les acteurs concernés : organismes publics, entreprises privées et société civile, car la transition écologique implique tous les secteurs de développement (économique, social, culturel et environnemental).</p> <p><b>2. Activité projetée : janvier 2024 :</b> lancement d'une étude relative à la restructuration du secteur de l'environnement en Tunisie en vue d'une analyse détaillée des missions et prérogatives du ministère et des institutions en lien avec la protection de l'environnement, accompagnée d'une proposition de réorganisation en vue d'une plus grande fonctionnalité et adéquation avec les 5 axes de la SNTE.</p> <p><b>3. Activité projetées : janvier 2025 :</b> élaboration des textes relatifs aux réformes institutionnelles et mise en place des nouvelles structures</p>
1	Réaliser une meilleure coordination des activités entre tous les intervenants du secteur de la protection de l'environnement et de l'exécution des 5 axes de la SNTE à l'échelle nationale, régionale et locale			<p><b>Activité en cours :</b> Le Ministère de l'environnement se propose de faire évoluer sa présence sur l'ensemble du territoire grâce à une restructuration cohérente de ses services centraux et régionaux moyennant une révision des textes y afférents (décret n° décret n° 2006-898 du 27 mars 2006 relatif à l'organisation du ME, tel que modifié et complété et décret n° 94-1636 du 1<sup>er</sup> août 1994 relatif aux services extérieurs du ME) dans le sens d'un meilleur ancrage par rapport à la SNTE et aux politiques publiques environnementales.</p> <p>Il s'agit notamment de revoir la carte des représentations régionales du Ministère de l'environnement pour les rapprocher davantage des collectivités territoriales, de renforcer les moyens humains et matériels des administrations régionales et de les inciter à établir des conventions de partenariat avec les CL et les acteurs locaux.</p>
2	Renforcer l'appropriation de la SNTE par tous les acteurs via des espaces de concertation à différentes échelles territoriales en faveur d'une exécution conjointe des 5 axes de la transition écologique, avec le soutien, la coordination et l'accompagnement des structures environnementales pertinentes.			<p><b>Activité en cours :</b> Il est envisagé de renforcer tous les espaces de dialogue, de consultation et de concertation avec tous les acteurs (publics et privés), ou d'en créer de nouveaux, afin de faciliter la compréhension et la traduction sur le terrain des 5 axes de la SNTE, en commençant par la formation des représentants des Ministères, des établissements publics et des collectivités locales.</p>

## Mesure n° 8 :

### Mettre en place un Conseil économique, social et environnemental (CESE)

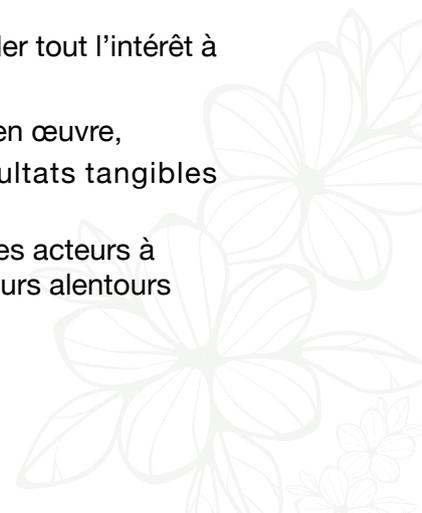
	Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal	Mettre en place un CESE en tant qu'Instance consultative et de débat multi-acteurs sur les questions de développement, représentative de l'ensemble des parties prenantes de la société	Tous les ministères PG ARP Organisations nationales Collectivités locales Secteur privé Société civile	2023 – 2025	<p><b>Activité projetée</b> : Proposition d'intégrer toutes les parties prenantes dans la conception et le suivi des choix transformateurs liés aux quatre piliers du développement durable (social, écologique, économique et culturel).</p> <p>Il est envisagé de renforcer le processus de concertation de tous les acteurs de la SNTE dans le cadre d'une approche dynamique, participative et inclusive, d'où la proposition de mettre en place un espace de dialogue multi-acteurs, à savoir un Conseil national économique, social et environnemental, en concertation avec les représentants de tous les ministères, des collectivités locales, des principales organisations nationales, du secteur privé et de la société civile.</p>
1	Créer un espace de dialogue multi-acteurs au sujet des thématiques liées à la transition écologique			<p><b>Activité projetée</b> : janvier 2024 : lancement de l'élaboration du projet de texte portant création du CESE, en concertation avec les ministères, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile</p>
2	Mettre en place une synergie des acteurs en vue d'une meilleure effectivité sur le terrain			<p><b>Activité projetée</b> : janvier 2025 : mise en place du CESE et entrée en fonctionnement, en tant qu'instance de dialogue complémentaire par rapport à la HITE.</p>

## Créer un Fonds commun de la transition écologique et énergétique (FOCTEE)

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal Créer un Fonds commun de la transition écologique et énergétique (FOCTEE) en restructurant les fonds existants (FODEP, FPZT, FTE, FPEE, FODECAP..).			Activité projetée : Regroupement de plusieurs fonds existants au service de la SNTE et ordonnancement confié à la PG, sur la base des orientations de la HITE, tout en maintenant si nécessaire, pour des raisons pratiques et administratives, les compétences de chaque ordonnateur dans son domaine.
1 Optimiser les instruments de fiscalité écologique : Taxe pour la protection de l'environnement -TPE, taxe carbone (à créer)...	Ministère de l'environnement Ministère des finances Autres ministères disposant de Fonds du trésor pertinents PG ARP PTF	2023 - 2025	Activité projetée : Il est envisagé de repenser l'utilisation de la TPE pour intégrer les différents domaines de la SNTE. Il est proposé, avec le soutien des PTF, de tirer parti des mécanismes internationaux existants pour renforcer et diversifier les sources de financement, tout en envisageant la possibilité de concevoir de nouveaux instruments, plus adaptés aux urgences climatiques et aux coûts de remédiation en cas d'événements extrêmes, récurrents et d'une prévisibilité encore incertaine (tempêtes, inondations, incendies) ou parfois durables dans le temps (sécheresse), entraînant des pertes et dommages gravissimes, le but étant de soutenir et d'accompagner le processus de la transition écologique en ne laissant personne derrière.
2 Élargir le champ d'application du nouveau fonds au financement de la recherche et du développement en matière de transition écologique et énergétique et d'adaptation aux effets des changements climatiques			Activité projetée : Il est proposé de mettre en cohérence les outils d'incitation financière pour assurer une meilleure pertinence et efficacité d'intervention et contribuer au financement optimal des programmes et actions de mise en œuvre des cinq (5) axes de la SNTE sur l'ensemble du territoire national. L'élaboration et la publication d'un guide d'accès au financement du nouveau Fonds commun de la transition écologique et énergétique sont également envisagées.

Le 26 juin 2023, lors des Assises nationales de la transition écologique, sept (7) mesures sur douze (1, 2, 3, 4, 5, 8 et 9) ont été proposées à la réflexion des participants en tant qu'actions prioritaires à entreprendre immédiatement en vue de mettre en œuvre l'axe 1 de la SNTE, qui a donné lieu aux débats du Groupe de travail n° 1, présidé par Mme Leila CHIKHAOUI-MAHDAOUI, Ministre de l'environnement. À la suite de cette présentation, un débat caractérisé par une forte adhésion au processus a été ouvert. Les présents ont insisté sur la nécessité de réussir la démarche de mise en œuvre et ont formulé des remarques et suggestions en faveur de la concrétisation d'une réelle transition. Les principales recommandations sont les suivantes :

- Nécessité d'un fort portage politique de la SNTE : la volonté politique étant manifeste au niveau du Gouvernement, il convient de passer à la mise en œuvre le plus vite possible au niveau des instances publiques, afin de matérialiser le principe de l'exemplarité de l'Etat,
- L'ancrage de la Haute instance de la transition écologique (HITE) à la Présidence du Gouvernement lui donnerait plus de pouvoir et de légitimité et pourrait aussi assurer tout l'appui en termes de périodicité de réunions et d'activités,
- Nécessité de s'appuyer sur les expériences comparées en ce qui concerne la création du Fonds de la transition écologique et la restructuration des institutions environnementales.
- Nécessité de renforcement des financements verts
- La création d'une banque verte pourrait être d'un grand appui pour l'accompagnement du processus et il est aussi envisageable d'inciter toutes les banques à verdir leurs produits et financements et à appuyer les initiatives et programmes de transition écologique, notamment au profit du secteur privé et des ménages,
- Besoin de prévoir un monitoring conforme aux normes internationales,
- Nécessité de soutenir les communes, à l'instar de Kerkennah, pour la réussite de la transition à l'échelle locale compte tenu de l'importance de leur rôle de proximité dans l'accompagnement des citoyens en faveur du changement des comportements et des modes de consommation et de production et choix d'indicateurs pertinents de suivi/évaluation au niveau local,
- Besoin de faciliter la réglementation et les procédures d'accès des communes ayant de faibles moyens humains et financiers aux mécanismes de financement et de renforcement des capacités.
- Élaboration d'un répertoire des bonnes pratiques à diffuser à tous les acteurs pour duplication
- Incitation de tous les ministères à créer leurs propres unités chargées du suivi de la transition écologique et à renforcer leurs moyens par l'affectation d'une rubrique budgétaire dédiée à cet effet
- Accorder des prix/récompenses aux institutions qui se distinguent par leur adhésion et leur mise en œuvre de la SNTE
- Accélérer les procédures de création d'un Conseil économique, social et environnemental (CESE),
- Inviter tous les ministères et leurs établissements sous tutelle à accorder tout l'intérêt à cette stratégie, notamment à travers :
  - » L'organisation de réunions de sensibilisation et de suivi de mise en œuvre,
  - » L'affectation des budgets nécessaires pour obtenir des résultats tangibles et mesurables le plus vite possible,
  - » Une meilleure adhésion à l'initiative Clean-up year, incitant tous les acteurs à promouvoir l'état de l'environnement de leurs institutions et de leurs alentours immédiats et plus étendus.



# CHANGEMENTS CLIMATIQUES



## AXE 2 ➤ CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Le deuxième axe de la SNTE vise la prise en compte des changements climatiques, grâce au déploiement de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) établie en 2015, telle qu'actualisée en 2021 jusqu'à l'horizon temporel 2030, ainsi qu'à l'exécution de la Stratégie nationale de développement neutre en carbone et résilient aux changements climatiques (SDNC-RCC) d'ici 2050 et à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (SNRRC 2018-2030), sachant que les trois documents ont été élaborés selon une approche concertée et participative, avec le soutien et l'appui des organismes internationaux et des partenaires techniques et financiers.

A cet effet, le pays doit pouvoir saisir toutes les opportunités offertes pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, notamment via l'accès aux fonds climatiques internationaux (Fonds vert pour le climat, etc.).

Les changements climatiques constituent en effet une menace, notamment pour les populations les plus vulnérables, les ressources naturelles et de là, pour la durabilité des activités économiques les plus exposées : tourisme côtier, pêche, agriculture, infrastructures et établissements humains, surtout littoraux (économie bleue), et ce, même si la contribution de la Tunisie au réchauffement global est peu significative (0,07% des émissions mondiales de GES).

Dans cette optique, l'adaptation et la résilience sont les deux mots d'ordre ayant vocation à orienter les politiques publiques afin de faire face aux changements climatiques.

Outre les orientations qui figurent dans les deux documents nationaux précités (CDN à l'horizon 2030 et SDNC-RCC 2050), les actions suivantes sont proposées dans le cadre de la prise en compte des effets des changements climatiques :

- La conception, l'adoption et la mise en œuvre de mesures d'adaptation et de résilience du littoral en général et des écosystèmes insulaires en particulier aux effets des changements climatiques, notamment via la poursuite du Programme en cinq phases de protection du littoral tunisien (PPLT), initié en 2013 et qui a vocation à se poursuivre jusqu'en 2028. Il convient d'ailleurs de signaler que le Ministère de l'équipement et de l'habitat réalise une étude en vue de l'établissement d'un Schéma directeur de protection du littoral tunisien contre l'érosion marine, via un diagnostic approfondi de la situation actuelle, l'évaluation des projets réalisés et la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action de protection du littoral contre l'érosion marine à court, moyen, et long terme à l'horizon 2050. Pour sa part, l'APAL a réalisé une évaluation des risques de pertes des ressources en eaux fait d'une élévation accélérée du niveau de la mer aux horizons 2030, 2050 et 2100 et établi un plan d'action pour renforcer l'adaptation de la gestion de ces aquifères.
- La mise en place d'un système national d'alerte climatique précoce, connecté aux réseaux internationaux en la matière, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action national relatif au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).



**Concrètement, le deuxième axe de la SNTE s’articule autour d’une série de sept (7) mesures envisagées pour sa concrétisation, à savoir :**

- 13** Mettre en œuvre les mesures préconisées dans la CDN (2021-2030) et la (SDNC-RCC) visant la neutralité carbone d’ici 2050
- 14** Mettre en œuvre les mesures de la Stratégie énergie à l’horizon 2035
- 15** Mettre en œuvre les stratégies sectorielles d’adaptation et de résilience aux changements climatiques de l’agriculture, de la santé et du littoral, sachant qu’il convient notamment de mettre en œuvre les axes de la Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières élaborée en 2020, en appui au processus de ratification du Protocole GIZC par la Tunisie (décembre 2022)
- 16** Accentuer les actions de reboisement et de protection contre les incendies de forêt et s’engager dans l’initiative Green Corridor MENA en faisant de la Tunisie la plaque tournante du projet (leader)
- 17** Mettre en place un système national d’alerte climatique précoce, connecté aux réseaux internationaux spécialisés en la matière.
- 18** Mettre en œuvre les mesures du Plan d’action national relatif au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (SNRRC 2015-2030).
- 19** Réaliser une action modèle d’adaptation et de résilience climatique : « Kerkennah : système insulaire modèle d’adaptation aux changements climatiques et de transition écologique » comme projet phare de préservation d’un écosystème insulaire, d’adaptation et de résilience climatiques et de conservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Parmi ces sept (7) mesures, cinq (5) ont été proposées à la réflexion du groupe de travail n° 2 (mesures n° 13, 15 [15-1 à 15-9], 17, 18 et 19) lors des ANTE du 26 juin 2023 et sont détaillées ci-après.

## Mesure n° 13 et 19 :

### Mettre en œuvre les mesures préconisées dans la CDN (2021-2030) et la (SDNC-RCC) visant la neutralité carbone d'ici 2050 et réaliser une action modèle d'adaptation et de résilience climatique : « Kerkennah modèle de transition écologique »

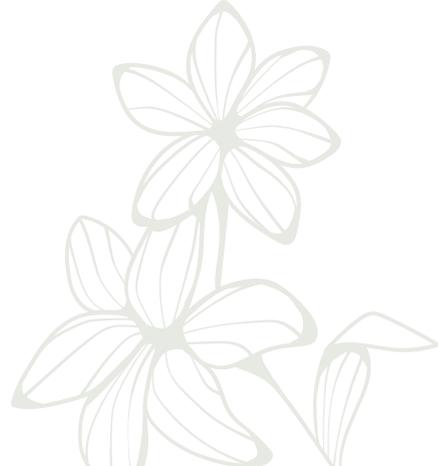
Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
<p><b>En 2050 la Tunisie est inscrite dans les mutations économiques, sociales et technologiques, qui conduiront vers une société neutre en carbone</b></p> <p><b>Principal</b></p>	<p>Présidence du Gouvernement/ Ministère de l'environnement, CITET, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique/ acteurs publics, privés/ acteurs locaux, ONG</p>	<p><b>2023-2050</b></p> <p>4 secteur clés : - énergie ; - industrie ; agriculture et forêts - déchets solides/liquides</p>	<p>Rupture totale de tendance par le scénario Business as usual (BaU), incluant une baisse des émissions nettes par rapport au BaU de 38% en 2030, de 77% en 2040, et la neutralité carbone en 2050.</p> <p>Mise en place d'un Système national de veille concernant les écotecnologies innovantes et les nouvelles pratiques environnementales, lancement d'un Système national d'identification, d'évaluation et de validation des technologies durables et mise en place d'un Système de management de l'innovation selon la norme NT 110500 (CITET)</p>
<p><b>Instaurer les fondements de la transition énergétique durable</b></p> <p><b>1</b></p>	<p>Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines/ Secteur privé/ Communes/ ONG</p>	<p>4 programmes clés : Efficacité énergétique Energies renouvelables Electrification des usages Sobriété énergétiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Division par 3 de l'intensité d'énergie primaire entre 2020 et 2050</li> <li>2. Division par 2 de la consommation d'énergie primaire en 2050 par rapport au BaU</li> <li>3. Taux d'électrification des usages : 43% en 2050</li> <li>4. Pénétration des ER : 40% du bilan d'énergie primaire en 2050</li> <li>5. Pénétration des ER : 80% de la production électrique en 2050</li> </ol>
<p><b>Industrie propre, durable et compétitive</b></p> <p><b>2</b></p>	<p>Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines/ Ministère de l'environnement/- CITET Secteur privé/ /ONG</p>	<p>3 secteurs clés : - industrie des matériaux de construction, - industrie chimique et industrie du froid Autres secteurs concernés : transport (automobile &amp; aéronautique) et entreprises totalement exportatrices vers l'UE, concernées par le Règlement européen d'ajustement carbone aux frontières</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quasi-élimination des émissions imputables à l'acide nitrique</li> <li>2. Recours au CSC dans le secteur cimentier à partir de 2040, neutralisant les émissions dues aux procédés par le secteur en 2050</li> <li>3. Conformité totale à l'amendement de Kigali pour les HFC incluant une baisse d'un facteur 6 des émissions en 2050 par rapport au BaU</li> <li>4. Assistance technique et renforcement des capacités de 50 entreprises du secteur automobile &amp; aéronautique en matière d'évaluation de l'empreinte Carbone (EC) et de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) projet délégué au CITET par la GIZ</li> <li>5. Développement de programmes d'accompagnement et d'évaluation de l'empreinte carbone des entreprises appartenant aux branches d'activités totalement exportatrices vers l'UE, concernées par le règlement européen d'ajustement carbone aux frontières</li> </ol>



3	<p><b>Meilleure sécurité alimentaire et durable des écosystèmes vulnérables et productifs</b></p>	<p>Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche/ BNG / Secteur privé/ / ONG</p>	<p>5 programmes clés : 1. Restauration des sols agricoles par des actions intégrées de restauration/ préservation des terres et des écosystèmes, et optimisation de leur utilisation          2. Optimisation de l'élevage          3. Amélioration de la production céréalière à travers des actions          4. Bonnes pratiques agricoles (BPA) et agriculture de conservation          5. Promotion de l'agriculture biologique          6. Promotion de l'agriculture paysanne qui permet une conservation dynamique des ressources génétiques autochtones chez les agriculteurs, essentielle pour garantir la continuité de l'adaptation de ce germoplasme aux changements climatiques</p>	<p>1. Couverture, d'ici 2050, de 43% (4,3 millions d'ha/ <math>\approx</math> 10 millions) des sols utilisés en agriculture (y compris parcours) par des actions intégrées de restauration/ préservation des terres et des écosystèmes et d'optimisation de leur utilisation          2. Couverture de 100% des bovins et ovins en 2050 par des actions d'optimisation de l'élevage          3. 342 000 hectares couverts en BPA et agriculture de conservation sur les terres céréalières en 2050          4. 660 000 hectares couverts en agriculture biologique en 2050</p>
4	<p><b>Gestion durable des déchets</b></p>	<p>Ministère de l'environnement/ CITET Secteur privé/ /ONG</p>	<p>Installation des fondements de la gestion circulaire des déchets</p>	<p>1. Réduction de 20% de la quantité des déchets ménagers produits (kg/hab/jr) en 2050 en milieu urbain et 10% en milieu rural, par rapport à 2020.          2. 36% de taux de recyclage-matière des déchets ménagers produits en 2050          3. Valorisation électrique systématique (100%) dans les décharges équipées en systèmes de dégazage/torchage          4. 70% de valorisation organique (compost) et/ou énergétique (RDF et électricité) des déchets en 2050          5. Générer 1 million de tonnes de combustibles alternatifs (RDF, etc.) à partir des déchets en 2050, pour fournir 60% des besoins d'énergie thermique du secteur cimentier          6. Réalisation par le CITET d'essais pilotes de valorisation énergétique des déchets dans les fours à ciment (co-processing) et contribution à la production de combustibles de substitution (alternatifs)</p>



<p><b>Mise en place de la stratégie au niveau local, en commençant par le projet « Kerkennah modèle de transition écologique »</b></p>	<p>Ministère de l'environnement/ Ministère de l'intérieur/ Ministère de l'énergie/ Secteur privé/ / ONG</p>	<p>2024 - 2030</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Projet Kerkennah île durable :</li><li>- île déjà labellisée « Sustainable Island label » par l'organisation SMILO (Small Islands Organisation) et les activités économiques et urbaines basées sur le principe de la transition écologique</li><li>- Mobilité douce, avec amélioration de la liaison aérienne vers le continent en cas d'urgence (notamment santé)</li><li>- Restauration, puis gestion rationnelle des écosystèmes</li><li>- Système de gestion des déchets modèle (sans plastique, circularité, recyclage, compostage)</li><li>- Utilisation des énergies solaire et éolienne (systèmes de récupération en fin de vie)</li><li>- Réhabilitation des charfyas et bannissement des nasses en plastique</li><li>- Réutilisation des eaux usées traitées, eaux pluviales collectées et utilisées, eau de mer dessalée et utilisée, eau générée à partir de l'air</li></ul>
--	---	--------------------	---



## Mesure n° 15:

### Mettre en oeuvre les stratégies sectorielles d'adaptation et de résilience aux changements climatiques en matière d'agriculture, de santé et de littoral

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
<p><b>Principal</b></p> <p>Inscrire la Tunisie dans les mutations économiques, sociales et technologiques, qui conduiront vers une société neutre en carbone</p>			<p>9 projets concrets sont proposés en vue de contribuer à la réalisation de la mesure 15, à savoir :</p> <p>15.1 Mobilisation des acteurs du changement climatique, via le renforcement du Forum national des acteurs du changement climatique (FNACC), composé d'environ 70 membres issus de différents secteurs (ONG, secteur privé, acteurs locaux, médias et jeunes négociateurs) mis en place en 2021 avec l'appui de la GIZ et le soutien du PNUD, en vue d'engager un dialogue continu et d'appuyer les initiatives des acteurs non étatiques pour la mise en œuvre des politiques climatiques nationales</p> <p>15.2 Protection contre les inondations des zones sud et ouest du grand Tunis et de la ville de Béja, qui comptent environ 1,2 million d'habitants et subissent des ruissellements intenses et fréquents d'eaux pluviales et des inondations parfois graves</p> <p>15.3 Projet d'appui à la mobilité urbaine durable, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de mobilité urbaine durable (PNMUD) validé en Conseil ministériel restreint (7.5.2020), en vue de contribuer d'ici 2030 à diminuer de 12% les émissions de GES dues à la mobilité urbaine des passagers, soit 340 000 tCO2 sur 10 ans</p> <p>15.4 Approche NEXUS Eau, Énergie et Alimentation, dans le cadre d'une approche intégrée prenant en considération les aspects sociaux, écologique et économique en exploitant les mêmes ressources considérées rares de nos jours, le but étant d'assurer une transition vers des systèmes de production agricole pour les rendre plus résilients aux impacts des CC en améliorant les conditions de vie des populations locales usagères des ressources</p>
<p>1</p> <p>Renforcer les capacités d'adaptation des systèmes naturels et humains,</p>	<p>Tous les ministères</p> <p>Secteur public</p> <p>Secteur privé</p> <p>Collectivités locales</p> <p>ONG</p> <p>Partenaires techniques et financiers</p>	<p>Un portefeuille de 9 projets d'adaptation et d'atténuation a été proposé au financement climat multinationnel et bilatéral les 25-26 mai 2023 lors de la Conférence sur l'investissement au service de la mise en oeuvre de la CDN de la Tunisie, en partenariat avec NDC-Partnership</p>	
<p>2</p> <p>Rendre la Tunisie résiliente aux CC, avec un modèle de développement inclusif et durable</p>			



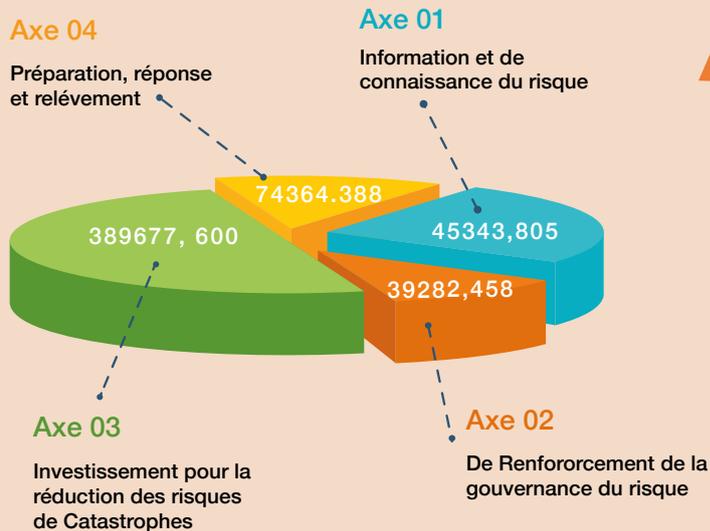
	<p>Tous les ministères Secteur public Secteur privé Collectivités locales ONG Partenaires techniques et financiers</p>	<p>Un portefeuille de 9 projets d'adaptation et d'atténuation a été proposé au financement climat multinational et bilatéral les 25-26 mai 2023 lors de la Conférence sur l'investissement au service de la mise en oeuvre de la CDN de la Tunisie, en partenariat avec NDC-Partnership</p>	<p>15.5 Appui à l'investissement local pour la mise en œuvre de la CDN en vue d'assurer des services de proximité, moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus respectueux de l'environnement, notamment dans les domaines de l'énergie et de la gestion des déchets ménagers et assimilés. Ces investissements seront mis en place dans 5 communes (Tunis, Kairouan, Sousse, Nabeul et Kébili)</p> <p>15.6 Transfert de l'excédent des eaux du nord, déversées dans la mer, vers le centre de la Tunisie, via l'installation d'infrastructure d'une capacité optimisée afin de transférer les eaux excédentaires en vue d'alimenter en eau potable et de recharger la nappe phréatique du centre du pays (région de Kairouan)</p> <p>15.7 Restauration des écosystèmes forestiers dégradés de chêne-liège et de pin d'Alep afin de rétablir leurs fonctions et processus écologiques clés, pour participer à l'effort national et mondial de séquestration de carbone et d'atténuation des effets des changements climatiques : réduction cumulée d'émissions d'environ 10 000 gigatonnes de CO<sub>2</sub> sur une période de 20 ans à raison de 500 gigatonnes de CO<sub>2</sub>/an.</p> <p>15.8 Renforcement de l'adaptation et de la résilience côtière aux CC en améliorant les technologies et mesures de suivi-évaluation des écosystèmes littoraux et en adaptant le littoral aux CC via des solutions souples fondées sur la nature et le renforcement des services écosystémiques côtiers et marins (sites du littoral Nord-ouest du Golfe de Tunis et côte est de l'île de Djerba) - tout en appuyant le processus de montage du projet intitulé « Régénération de l'écosystème côtier tunisien pour une meilleure résilience aux changements climatique », en collaboration entre le PNUD et l'APAL, à soumettre au Fonds vert sur le climat, suite à l'accord de l'Autorité nationale désignée (2024-2029)</p> <p>15.9 Valorisation des déchets ménagers et assimilés (gouvernorats de Gabès et Bizerte)</p>
--	--	---	--

## Mettre en place un système national d'alerte précoce et exécuter la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et son plan d'action à l'horizon 2030

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
<p><b>Principal</b></p> <p>Mettre en place un système national d'alerte précoce connecté aux réseaux internationaux spécialisés en la matière, dans le cadre du déploiement de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et son plan d'action à l'horizon 2030</p>	<p>Présidence du Gouvernement Ministère de l'environnement Ministère de l'intérieur/ONIPC Ministère de la défense Ministère des finances Institut national de la météorologie (INM) 24 gouvernorats 350 communes</p>	<p><b>2023-2030</b></p>	<p><b>Activités réalisées :</b> La Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (SNRRC) à l'horizon 2030 a été élaborée et déposée auprès des instances onusiennes. Elle comporte 18 Programmes, 29 activités 89 actions qui ont vocation à compléter le système national existant d'organisation des secours fondé sur l'existence d'une Commission nationale et de commissions sectorielles, comme prévu par la loi n° 91-39 du 8 juin 1991, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Cinq (5) villes tunisiennes (Ain Draham, Bou Salem, Tataouine, Gabès, Mateur) bénéficient de programmes d'alerte précoce élaborés dans le cadre de la coopération internationale et trois (3) autres sont programmées d'ici 2025.</p> <p>La base de données DESINVENTAR destinée à l'archivage des catastrophes avec évaluation des pertes et des dommages occasionnés, logiciel développé par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) et documenté la première fois en 2013 en Tunisie (période 1982-2012), a été actualisée en 2023</p> <p><b>Activités en cours et projetées :</b> modernisation des systèmes et services hydrométéorologiques et d'alerte précoce (SAP), consolidation institutionnelle et organisationnelle des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) et renforcement des capacités à générer et fournir des produits et services ciblés vers des secteurs socio-économiques cibles (transport et agriculture) (activité en cours PIRC), recours à l'intelligence artificielle (IA) en matière d'alerte précoce dans le cadre d'un projet pilote visant l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans le SAP existant concernant les incendies de forêts à Ain Draham.</p>
<p>Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe</p>			<p><b>Activités réalisées et en cours :</b> Un Protocole d'entente a été signé le 20 juin 2023 entre les ministres chargés de l'environnement et des finances dans le cadre du Pilier IV du PIRC-ResCat (2021-2027), le but étant la mise en place d'une Plateforme nationale de gestion des risques de catastrophe (PN-GRC) placée au plus haut niveau du Gouvernement, chargée de la coordination et du suivi de la RRC à l'échelle nationale et d'une Structure permanente de résilience (SPR) comme secrétariat de ladite plateforme.</p> <p><b>Activité en cours :</b> intégration des principes de résilience dans les nouveaux textes, notamment dans le projet de code de l'environnement</p>



2	<b>Améliorer l'information et la connaissance des risques, grâce au recours à la science et à la technologie</b>		<p><b>Activité réalisée :</b> organisation à Tunis du Forum arabo-africain sur la science et la technologie sous le thème : « Vers un avenir résilient : interconnexion entre les politiques publiques, le secteur privé, la science et la technologie au service de la RRC » (2-3 oct. 2023)</p> <p><b>Activités projetées :</b> installation d'une unité de mesure connectée, d'un centre de commandement et un réseau d'experts, ainsi qu'une base de données des équipements disponibles et de leur emplacement en vue d'une mobilisation rapide.</p> <p>Suivi et mise en œuvre de l'Appel arabo-africain de Tunis sur la science et la technologie au service de la réduction des risques de catastrophe</p> <p>Soutien des municipalités à s'engager dans l'initiative mondiale « Pour des villes résilientes 2030 » (<i>Making Cities Resilient 2030 - MCR 2030</i>) visant à rendre les villes inclusives, sûres, résilientes et durables d'ici 2030, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable 11 et à d'autres dispositifs mondiaux, dont le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris.</p>
3	<b>Assurer la continuité des services, renforcer la résilience des infrastructures et réduire la vulnérabilité sociale</b>		<p><b>Activités en cours et projetées :</b> consolidation de la résilience des infrastructures essentielles, nouvelles ou existantes, pour qu'elles restent sans danger, efficaces et opérationnelles pendant et après les catastrophes, afin d'assurer les services vitaux et essentiels.</p> <p>Renforcement de la protection financière à travers la définition, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie financière associant des instruments financiers souverains à des solutions assurantielles issues du secteur privé (activité en cours PIRC)</p>
4	<b>Réduire les impacts et la récurrence des catastrophes</b>		<p><b>Activités projetées :</b> Il est prévu d'élaborer des plans de préparation, de réponse et de contingence, ainsi que des protocoles et manuels de procédures et des plans de relèvement à l'échelle nationale, régionale et locale.</p> <p>Il est envisagé de renforcer l'observatoire du littoral placé auprès de l'APAL en moyens matériels et en logiciels permettant d'opérationnaliser le réseau de suivi et de surveillance des changements climatiques et d'alimenter les modèles de risque de submersion, d'érosion et d'inondations liés aux impacts des changements climatiques avec des données fiables.</p>



## Plan d'action de la SNRRC

**Budget indicatif pour la mise en œuvre du plan d'action RRC**

**Total budget indicatif (DT):  
548,667,525**

Le 26 juin 2023, lors des Assises nationales de la transition écologique, quatre (5) mesures sur sept (13, 15 (15-1 à 15-9), 17, 18 et 19) ont été proposées à la réflexion des participants en tant qu'actions prioritaires à entreprendre immédiatement en vue de mettre en œuvre l'axe 2 de la SNTE, qui a donné lieu aux débats du Groupe de travail n° 2, présidé par M. Samir SAIED, Ministre de l'économie et de la planification, qui a ouvert les débats en rappelant les menaces croissantes des changements climatiques en Tunisie, dont les effets risquent de devenir irréversibles, si des mesures efficaces et urgentes ne sont pas engagées dans les plus brefs délais.

Il a également rappelé que les changements climatiques affectent considérablement tous les secteurs et tous les territoires de la Tunisie et que l'ampleur du phénomène commence à entraîner des répercussions sur le développement socio-économique de la Tunisie, ainsi que sur le bien-être de tous les citoyens, n'épargnant aucun secteur, aucune région ni aucun tunisien.

Il a notamment mis l'accent sur les manifestations et effets actuels des changements climatiques sur les ressources en eau et la sécurité alimentaire.

Enfin, il a conclu à l'urgence de passer à un modèle de développement durable, plus propre et moins émetteur de gaz à effet de serre et contribuant moins au réchauffement planétaire, notamment à travers l'accélération de la mise en œuvre de la transition énergétique et l'instauration des fondements de l'économie circulaire, surtout dans le domaine des déchets.

Il a été par la suite procédé à la présentation des principales mesures de la stratégie (Axe 2), visant notamment ce qui suit :

- Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, notamment dans les secteurs clés : énergie, agriculture et forêts, industrie et gestion des déchets.
- Améliorer la résilience des secteurs directement affectés par les effets des changements climatiques, comme ceux des ressources en eau, de l'agriculture, des écosystèmes vulnérables (littoral, forêts, zones humides, oasis), du tourisme et de la santé.
- Instaurer des mécanismes et instruments favorisant la mise en œuvre, notamment dans le domaine de la gouvernance, de l'innovation technologique, de la planification territoriale et du financement.

Sur la base de la présentation faite par M. ZMERLI du Ministère de l'environnement, les participants ont partagé leurs points de vue concernant les conditions de mise en œuvre de la SNTE.



Les discussions ont notamment porté sur les points suivants :

- La nécessaire accélération du rythme de la transition énergétique, en vue d'atteindre au moins 35 % d'énergies renouvelables dans le mix électrique en 2035. Le développement des conditions favorables à l'investissement privé représente un défi majeur pour atteindre cet objectif.
- Un accent particulier a été mis sur l'urgence d'assurer une meilleure sécurité hydrique, notamment grâce à la mise en œuvre de projets d'exploitation des ressources hydriques non conventionnelles fondés sur le dessalement de l'eau de mer et la généralisation des procédés technologiques avancés (dits tertiaires) de traitement des eaux usées afin d'en garantir la qualité, permettant ainsi divers usages agricoles et/ou industriels sûrs.
- Des représentants du secteur privé opérant dans le domaine de l'industrie du textile ont confirmé le grand intérêt des professionnels du textile à instaurer les bases de l'économie circulaire dans ce secteur, via la réutilisation des matières premières et de l'eau industrielle. Le renforcement du cadre juridique et des normes d'application seront nécessaires pour enregistrer un progrès important dans ce domaine.
- L'intégration des orientations de la SNTE dans les priorités sectorielles représente un défi majeur pour la mise en œuvre efficace de la stratégie.
- Le rôle de la recherche appliquée et de l'innovation technologique, notamment dans le domaine de l'énergie (efficacité, énergie renouvelable), de l'industrie propre et de l'économie circulaire a été mis en exergue. Des mécanismes d'accompagnement et d'incitation devraient être prévus en vue de promouvoir l'innovation, la création de startups et d'entreprises de haut niveau technologique et de fort potentiel de création d'emplois verts.
- La mise en œuvre efficace de la transition écologique nécessite un engagement effectif de tous les acteurs : ministères, institutions publiques, acteurs locaux, secteur privé. Le système de gouvernance proposé devra assurer la participation de tous les acteurs et une appropriation au plus haut niveau de la prise de décision en Tunisie, avec un cadre permettant le suivi/évaluation des réalisations et acquis.

Les débats ont été clôturés par M. Samir SAIED, Ministre de l'économie et de la planification, qui a notamment rappelé ce qui suit :

- Le contexte et les priorités actuelles de la Tunisie invitent à l'amélioration de l'investissement et de l'emploi dans la transition écologique. Cette transition nécessitera des mécanismes innovants de financement, impliquant davantage le secteur privé dans le cadre du partenariat public-privé.
- Les investissements futurs de l'Etat devraient cibler davantage les secteurs et services sociaux, à l'instar de l'éducation, la santé publique, les infrastructures de base et les services environnementaux. L'investissement devra être assuré par une meilleure implication du secteur privé dans le cadre de partenariats public-privé plus efficaces.
- La transition écologique devra favoriser la création de nouvelles entreprises à haut niveau technologique, Startups contribuant à la création de richesses économiques et d'emplois.

# GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET ECOSYSTEMES





## AXE 3 ➤

# GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET ECOSYSTEMES

Le troisième axe de la SNTE concerne la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui, dans leur diversité, constituent indéniablement le capital naturel sur lequel repose le développement. Leur préservation au profit des générations futures, voire leur restauration et régénération, doivent désormais faire partie de l'effort d'investissement de l'Etat.

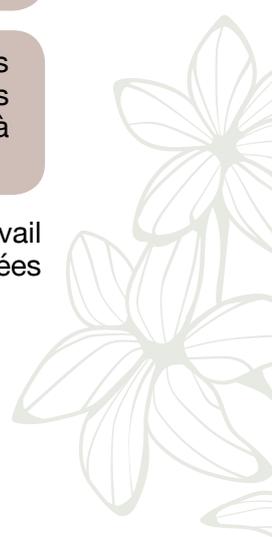
Ce domaine d'intervention couvre notamment l'élaboration d'une vision pour une agriculture durable et résiliente : l'agroécologie, qui va au-delà de l'agriculture biologique et s'inspire de l'agroforesterie, afin d'assurer à la fois la sécurité alimentaire, l'inclusion sociale et la pérennité des éléments du capital naturel : sols, eaux, forêts et écosystèmes. Sont également mises en avant la protection, la restauration et la régénération des écosystèmes (continentaux et marins) et de la biodiversité biologique contre toutes les formes de nuisances et de menaces, y compris les changements climatiques et les espèces introduites et invasives ainsi que leur valorisation, à l'image de la valorisation du crabe bleu à Sfax et Kerkennah (mise en œuvre de la Stratégie de préservation de la biodiversité post-2020 jusqu'à l'horizon 2030), ainsi que la lutte contre la désertification et la dégradation des sols (mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre la désertification 2018-2030).

**Concrètement, la mise en œuvre de cet axe inclut les dix (10) mesures suivantes :**

- 20 Engager un programme d'économie d'eau et de réduction des pertes, y compris entre autres : optimisation des systèmes d'irrigation, stockage domestique et institutionnel des eaux pluviales, réutilisation des eaux usées traitées
- 21 Valorisation des ressources hydrauliques non conventionnelles, notamment les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole ou dans les domaines industriels et développement des normes y afférentes
- 22 Actualiser la carte agricole en y intégrant les zones sensibles à protéger et introduire l'agroécologie et l'agroforesterie
- 23 Préparer un plan d'action pour la réduction de l'utilisation des pesticides chimiques dans l'agriculture et pour l'élimination des produits dangereux pour la santé et des pesticides périmés et accélérer les activités de réduction des polluants organiques persistants (POP)

- 24** Mettre en œuvre le plan d'action national de protection de la biodiversité 2018-2030, y compris les mesures de conservation et de reproduction des ressources génétiques nationales.
- 25** Adopter et mettre en œuvre la Stratégie d'économie bleue, dont les mesures concernent différents acteurs de divers secteurs (tourisme, pêche, transport...).
- 26** Engager un programme d'extension des aires marines et côtières protégées en s'inspirant de l'objectif mondial et méditerranéen de 30% d'ici 2030.
- 27** Elaborer et mettre en œuvre un programme de réhabilitation des sols dégradés, dans le cadre du Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD) tel que mis à jour.
- 28** S'engager dans la neutralité de la dégradation des terres
- 29** Développer et mettre en œuvre un plan d'action de développement durable des oasis traditionnelles, en s'inspirant du projet-pilote réalisé en 2018/19 dans six (6) oasis, avec l'appui de la Banque mondiale (1 à Kébili, 1 à Gabès, 3 à Tozeur et 1 à Gafsa)

Parmi ces dix (10) mesures, six (6) ont été proposées à la réflexion du groupe de travail n° 3 lors des ANTE du 26 juin 2023 (mesures n° 20, 21, 23, 24, 26, 29) et sont détaillées ci-après.

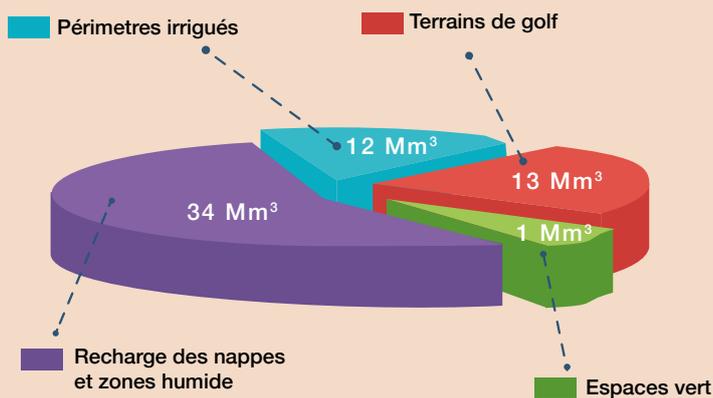


Engager un programme d'économie d'eau et de réduction des pertes

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
<p><b>Principal</b></p> <p>Engager un programme d'économie d'eau et de réduction des pertes</p>			<p>Le passage de la demande à la gestion de l'offre est une nécessité qui implique une révision de l'approche de gestion des eaux.</p> <p>Il convient d'accélérer la promulgation du nouveau de Code des eaux en tenant compte des mesures et recommandations préconisées dans l'étude Eau 2050, qui a donné lieu à l'élaboration de la Stratégie Eau 2050 et de son Plan d'action, finalisés en 2023, qui définissent les orientations futures permettant d'assurer la sécurité en eau à l'horizon 2050.</p>
<p><b>1</b></p> <p>Optimiser les systèmes d'irrigation</p>	<p>Ministère de l'agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche</p>	<p><b>2023-2050</b></p>	<p>Poursuite du Projet d'appui à la réforme dans le secteur de l'eau en Tunisie, piloté par le CITET, dans le cadre de la composante 4 « collaboration avec le secteur industriel a, relative au programme A-RESET financé par la GIZ et conçu avec le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, représenté par le bureau de la planification et des équilibres hydrauliques (BPEH), dans le but d'améliorer la gestion durable des ressources en eaux via la réalisation d'activités ciblant le secteur industriel et celui des services en vue de réduire leurs impacts sur les ressources hydrauliques. C'est un projet qui engage des actions jumelant deux approches corrélées, une approche macro (territoriale) et une approche micro (visant les acteurs du territoire cible y compris les entreprises : accompagnement des acteurs territoriaux pour une approche intégrée de la gestion durable des ressources en eau dans le secteur industriel.</p>
<p><b>2</b></p> <p>Récupérer, stocker et utiliser les eaux pluviales (ménages et institutions)</p>	<p>Ministère de l'environnement (ONAS, CITET)</p>		<p>Il est envisagé de récupérer les eaux pluviales urbaines des habitats collectifs et individuels pour l'usage domestique sanitaire et l'irrigation des espaces verts et, dans cette optique, imposer la récupération des eaux pluviales pour l'obtention du permis de bâtir individuel ou collectif via la révision de l'arrêté de la ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 17 avril 2007, portant définition des pièces constitutives du dossier de permis de bâtir, des délais de validité et prorogation et des conditions de son renouvellement (idem pour les demandes de récolement)</p>
<p><b>3</b></p> <p>Réutiliser les eaux usées traitées en généralisant le traitement complémentaire et tertiaire</p>			<p>Il est prévu de renforcer l'aménagement des périmètres spécifiques irrigués par les eaux usées traitées, d'améliorer la qualité et de transférer les eaux usées traitées vers les zones de besoin. La révision de la norme NT 106.03 est également envisagée.</p> <p>Sur les 130 stations d'épuration (STEP) existantes, 27 sont équipées en technologies de traitement tertiaire et traitent environ 25 millions de m<sup>3</sup> /an, l'ambition étant de parvenir à un traitement tertiaire de toute les STEP d'ici 2050 et à une réutilisation intégrale dans les différents secteurs de développement.</p>

Valorisation des eaux usées traitées et des ressources hydrauliques non conventionnelles

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
<p><b>Principal</b></p> <p>Valoriser toutes les ressources hydrauliques non conventionnelles, y compris les margines (usage industriel, agricole, écologique) et développer les normes y afférentes</p>		<p>2018-2026</p> <p>2020- 2027</p> <p>2018-2026</p> <p>2019-2025</p> <p>2010-2025</p> <p>2010-2025</p> <p>2014-2026</p> <p>2018-2026</p>	<p>Programme d'assainissement contribuant à la dépollution de la Méditerranée (DEPOLMED) : gouvernorats : Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous, Nabeul, Sousse, Kairouan, Mahdia, Monastir, Gabès, Médenine, Tataouine et Tozeur</p> <p>Programme d'assainissement rural – Tranche 4 (PAR 4) : 36 localités rurales (réparties sur 13 gouvernorats) au profit d'environ 131 000 habitants</p> <p>Projet d'amélioration de l'assainissement des eaux dans les villes de 10 gouvernorats (Bizerte, Zaghouan, Béja, Siliana, Kef, Jendouba, Kasserine, Sidi Bouzid, Sfax et Kébili).</p> <p>Programme d'assainissement des petites communes de moins de 10 000 habitants : (33 communes) : Construction de 24 nouvelles stations d'épuration et la mise en place du réseau et équipements y afférents</p> <p>Programme d'assainissement de 10 villes moyennes : Tajerouine, Dahmani/El Ksour, Thala, Fériana, Redayef/Moulares, Souassi, Takelsa, et Souk Lahad</p> <p>Programme d'extension et de réhabilitation des stations d'épuration et des stations de pompage, notamment 13 stations d'épuration : Nabeul, Nefta, Kasserine, Sidi Bou Ali, El Jem Ouerdanine, Sahline, Gafsa, Gromballia, Menzel Bouzeifa, Sidi Bouzid, Mahdia et Mahres</p> <p>Programme de dépollution du Lac de Bizerte Mise à niveau de 3 STEP : Bizerte, Menzel Bourguiba et Mateur,</p> <p>Programme d'assainissement des zones industrielles de Sfax, Oued El Bey, Moknine, Utique, Enfidha, Medjez El Bab, Bir el Kassa, Bizerte et Monastir.</p> <p>Transfert et adoption de nouvelles technologies de traitement des eaux usées visant l'amélioration du niveau de vie en milieu rural, notamment la valorisation de produits secondaires (EUT pour irrigation, boues et résidu végétal en compostage, plantes dans l'artisanat) et la promotion de l'adoption et l'utilisation des Ressources d'Eau non conventionnelle CITET</p> <p>Programme d'assainissement contribuant à la dépollution de la Méditerranée (DEPOLMED - composante renforcement des capacités nationales et assistance technique dans le domaine des rejets hydriques industriels, mis en œuvre par le CITET avec l'appui de l'AFD et l'Union Européenne, visant l'accompagnement des entreprises pour la maîtrise de leurs rejets hydriques industriels et l'étude de la mise en place d'une filière de valorisation du lactosérum</p>
<p>2</p> <p>Etendre et mettre à niveau les infrastructures d'assainissement dans les villes prises en charge et généraliser les services d'assainissement vers les villes non prises en charge</p>	<p>Ministère de l'environnement ONAS CITET</p>		
<p>3</p> <p>Généraliser la valorisation énergétique et matière des boues des stations d'épuration</p>		<p>2019-2024</p>	<p>Programme d'efficacité énergétique à travers l'optimisation de la consommation d'énergie dans les STEP</p>



## Domaines de réutilisation

Pourcentage de la réutilisation  
**20%**

Volume total des EUT réutilisées  
**60 Mm³**

## Domaines de valorisation des eaux traitées

### Espaces verts

**1** Million de m<sup>3</sup> (450 ha)



### Terrains de golf

**13** Millions de m<sup>3</sup> (1050 ha)



### Recharge des nappes et zones humides

**34** Millions de m<sup>3</sup>



### Périmètres irrigués

( 7 590 ha) **12** Millions de m<sup>3</sup>



Préparer un plan d'action pour la réduction de l'utilisation des pesticides chimiques dans l'agriculture

Objectifs		Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal	Préparer un plan d'action pour la réduction de l'utilisation des pesticides chimiques dans l'agriculture			
1	éliminer les produits dangereux pour la santé et l'environnement (dont pesticides périmes)	Ministère chargé de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche		<p>Pour protéger sa population et conserver ses marchés internationaux, la Tunisie est appelée à élaborer un plan d'action de réduction et de rationalisation des recours aux pesticides chimiques surtout que la Tunisie a ratifié la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.</p> <p>Il est proposé d'adhérer au Code de conduite international sur la gestion (distribution et utilisation) des pesticides de la FAO (1987).</p> <p><b>Activités projetées</b> : Substitution des pesticides chimiques par des pesticides naturels dérivés de plantes respectant l'environnement et efficaces dans la lutte contre les ravageurs, notamment évaluation de l'intérêt des espèces forestières à vertus médicinales (huiles essentielles et extraits) pour la défense des cultures (BNG)</p>
2	arrêter l'utilisation des pesticides hautement dangereux bannis dans les pays développés	Ministère chargé de l'environnement BNG Ministère chargé de la santé	2023-2030	
3	accélérer les activités de substitution de l'utilisation des polluants organiques persistants (POP) par des produits moins dangereux			

Mesure n° 24 :

Mettre en oeuvre la Stratégie et le plan d'action national de protection de la biodiversité (SPAN-PB) (2018-2030)

	Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal	Mettre en oeuvre la Stratégie nationale et son Plan d'action national de protection de la biodiversité 2018-2030, y compris les mesures de conservation et de reproduction des ressources génétiques nationales			La Tunisie, à l'instar des autres Etats parties à la Convention sur la biodiversité (CDB), a élaboré une Stratégie et un Plan d'action national de protection de la biodiversité (2018-2030), déposés au Secrétariat de cette Convention. Il est prévu de poursuivre l'établissement des listes rouges d'espèces et d'habitats menacés
1	Conserver les écosystèmes et la biodiversité (habitats et espèces) et augmenter la surface des aires protégées marines et terrestres	Ministère chargé de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche Ministère chargé de l'environnement : BNG Ministère chargé de la santé	2018-2030	Pour la conservation des écosystèmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 aires marines protégées sont en cours de création officielle (décrets transmis pour examen)</li> <li>- 42 sites sont inscrits sur la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale et leurs plans de gestion sont en cours d'élaboration</li> <li>- 26 parcs et réserves naturelles terrestres</li> </ul> <p><b>Activités en cours</b> : Poursuite de la distribution gratuite par la Banque nationale des gènes (BNG) des semences de la variété de blé Mahmoudi, ainsi que d'autres variétés résistantes autochtones au fur et à mesure, aux agriculteurs</p> <p><b>Activités en cours et projetées</b> : Installation d'une banque des gènes dans le verger de Takelsa.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Conservation et valorisation des ressources génétiques de l'olivier en Tunisie.</li> <li>-Caractérisation et conservation ex situ de la maltaise Tunisienne.</li> <li>Conservation et valorisation des ressources génétiques du câprier tunisien</li> <li>-Conservation et valorisation des ressources génétiques d'églantier tunisien</li> <li>-Conservation et valorisation des ressources génétiques d'origan tunisien</li> <li>- Définition de techniques de cultures écologiquement durables des espèces végétales autochtones à haute valeur nutraceutique et médicinale</li> </ul>
2	Conserver les ressources génétiques et les promouvoir dans l'agriculture nationale. Rapatrier les accessions tunisiennes et les intégrer dans l'agriculture nationale (BNG)			



	<ul style="list-style-type: none"><li>- Appui à la prospection et à la collecte du germoplasme local tunisien afin d'enrichir la collection conservée à la BNG in situ, ex situ et chez les agriculteurs</li><li>- Mise à niveau du processus de conservation au sein de la BNG selon les normes internationales des banques de gènes.</li><li>- Mise à niveau et inventaire des ressources génétiques existantes conservées à la BNG</li><li>- Etablissement d'un programme de suivi et d'utilisation des ressources génétiques conservées à la BNG : contrôle de leur viabilité, éventuelles régénération, multiplication, caractérisation, évaluation, valorisation, diffusion</li><li>- Etablir des mécanismes d'échange des ressources génétiques afin de cadrer juridiquement et institutionnellement le flux de germoplasme local à l'échelle nationale et internationale</li><li>- Consolider le rapatriement des ressources génétiques tunisiennes conservées dans les banques de gènes étrangères.</li><li>- Proposition d'une révision de la loi n°99-42 relative aux semences et plants qui constitue un frein à l'expansion des variétés autochtones dans l'agriculture tunisienne et contribue par conséquent à la perte de la biodiversité locale.</li><li>- Subdivision de la Banque Nationale de Gènes en banques des gènes communautaires ou en désignant des points focaux (antennes) régionaux sur l'ensemble du territoire tunisien. (Point focal par CRDA ou par Direction régionale du Ministère de l'environnement)</li><li>- Appui et encouragement des initiatives de valorisation des ressources génétiques locales moyennant une labellisation.</li><li>- Impliquer la BNG dans l'établissement des listes rouges des espèces et habitats menacés</li><li>- Développer et valoriser le potentiel agricole, médicinal, culturel et social des ressources génétiques autochtones conservées à la BNG en partenariat avec les différents acteurs locaux, régionaux et nationaux</li><li>- Gestion et usage durable des ressources phytogénétiques forestières par des techniques de culture écologique (BNG)</li></ul>			
--	---	--	--	--

Mesure n° 26 :

Mettre en oeuvre le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD) (2018-2030)

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal Mettre en œuvre le plan national de lutte contre la désertification PAN-LCD			
1 Restaurer et réhabiliter les sols dégradés	Ministère chargé de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche		De par sa situation géographique la Tunisie se situe dans une région aride et semi-aride et environ 10 mille ha sont annuellement soumis à la désertification et à la dégradation des terres à cause de facteurs naturels et anthropiques, sachant que plus des trois quarts du pays sont menacés par la désertification. Cette menace est surtout importante dans les milieux arides (Tunisie méridionale et centrale) et semi-arides (la dorsale et une partie du Tell septentrional). Elle concerne respectivement 77,6% et 16,4% de l'espace de ces territoires. Sur l'ensemble du territoire national, une portion de 40,2% est très sensible à la désertification, 31,7% est sensible et 5,5% moyennement sensible.
2 Stopper la reconversion des forêts en terres agricoles ou autres usages	Ministère chargé de l'environnement	2018-2030	La Tunisie a élaboré son Plan d'action national de lutte contre la dégradation des terres qui s'inscrit dans la perspective de la réalisation des ODD, spécifiquement l'objectif 15 et sa cible 15.3 relative à la neutralité de la dégradation des terres (NDT)
3 Augmenter la capacité de séquestration de carbone des forêts et des sols			Programme national de plantation de 12 millions d'arbres chaque année (un arbre par citoyen environ), à réaliser sous le haut patronage des plus hautes instances de l'Etat

Déployer le Plan d'action de développement durable des oasis pour concrétiser la SNDDO (2014-2030)

	Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal	Mettre en œuvre la Stratégie nationale de développement durable des oasis via son plan d'action opérationnel			Les oasis couvrent en Tunisie une superficie de plus de 41 000 ha et abritent environ 10% de la population totale. Elles sont au nombre de 126 traditionnelles/historiques autour desquelles gravitent 141 nouvelles palmeraies, appelées « oasis modernes », regroupées dans quatre gouvernorats : Gabès, Gafsa, Kébili et Tozeur. Un projet-pilote de protection et valorisation a été réalisé en 2018/19 dans 6 oasis : 1 à Kébili, 1 à Gabès, 3 à Tozeur et 1 à Gafsa. Les résultats positifs ont amené les bailleurs de fonds (BM/GEF) à proposer le financement d'un projet pour l'ensemble des oasis traditionnelles de Gabès, Tozeur, Kébili et Gafsa, en s'inspirant de la même démarche, qui s'inscrit dans le cadre du déploiement du Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable des oasis qui comprend 181 activités, réparties selon 9 axes stratégiques d'intervention, à savoir :
1	Instaurer les bases d'un développement intégré des oasis à tous les niveaux (agricole, culturel, socio-économique, touristique,..) en consolidant leurs caractéristiques naturelles et socioculturelles comme patrimoine civilisationnel	Ministère chargé de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche  Ministère chargé de l'environnement  Ministère chargé du commerce  Ministère chargé du tourisme	2014-2030	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer le cadre institutionnel et juridique de gestion des oasis, les capacités des acteurs et parties prenantes et la participation effective et efficace des communautés oasiennes dans la mise en œuvre de la stratégie</li> <li>2. Préserver les ressources en eau non renouvelables et instaurer les bases d'une gestion intégrée et participative de ces ressources, en optimisant les systèmes d'exploitation et l'économie de l'eau</li> <li>3. Préserver la biodiversité faunistique et floristique oasienne, à travers la conservation des variétés locales de dattes, des arbres fruitiers, des cultures annuelles et améliorer l'intégration de l'élevage familial</li> <li>4. Protéger les oasis contre la pollution, l'ensablement et les inondations et améliorer l'aménagement urbain en vue d'assurer une parfaite harmonie entre l'oasis et son milieu urbain</li> <li>5. Assurer une meilleure gestion des terres oasiennes et l'aménagement durable de leur environnement urbain</li> <li>6. Améliorer la rentabilité économique de l'agrosystème oasien à travers la conservation des techniques traditionnelles d'exploitation, l'instauration de techniques agricoles innovantes (agriculture biologique, biodynamique, agroforesterie ...), l'amélioration des conditions de commercialisation des produits agricoles et une meilleure valorisation des sous-produits des oasis</li> <li>7. Favoriser le développement socioéconomique des oasis, la création de nouvelles opportunités d'emploi et le développement d'activités génératrices de revenus,</li> <li>8. Développer et valoriser le potentiel culturel, civilisationnel et touristique des oasis,</li> <li>9. Favoriser une meilleure adaptation aux changements climatiques et la prévention contre les extrêmes climatiques</li> </ol>
2	Créer un environnement favorable à la participation de tous les acteurs au niveau local, régional et national			



Le 26 juin 2023, lors des Assises nationales de la transition écologique, sept (6) mesures sur dix (20, 21, 23, 24, 26 et 29) ont été proposées à la réflexion des participants en tant qu'actions prioritaires à entreprendre immédiatement en vue de mettre en œuvre l'axe 3 de la SNTE, qui a donné lieu aux débats du Groupe de travail n° 3, présidé par M. Mohamed Moez BELHASSINE, Ministre du tourisme, lequel, dans son intervention d'ouverture, a présenté les principaux axes de la Stratégie Tourisme 2035 et souligné l'importance de la transition écologique dans le développement du tourisme qui constitue l'un des principaux piliers de l'économie nationale. Il a par la suite évoqué deux points essentiels en lien avec la transition écologique, à savoir la gestion des déchets et l'érosion des plages, principal capital du tourisme balnéaire et qui, au vu de la concurrence internationale, constitue aujourd'hui un handicap pour la Tunisie. Les ressources naturelles et particulièrement les écosystèmes connaissent également une dégradation accrue en l'absence d'une valorisation socio-économique adaptée.

À la suite de cette introduction, une présentation sommaire des mesures prioritaires de l'axe relatif à la gestion durable des ressources naturelles a été faite pour ensuite ouvrir le débat sur les mesures une par une et concernant toutes les actions envisagées, leurs échéances et les parties concernées.

Il a également été convenu de considérer les ressources naturelles comme un élément de sûreté nationale et de leur accorder l'importance nécessaire.

Suite à cette discussion les remarques et recommandation suivantes ont été formulées :

- » Lier la subvention accordée aux communes touristique par le Fonds de protection des zones touristiques à des indicateurs de performance environnementale,
- » Réviser les procédures d'octroi des subventions aux hôtels en lien avec la décarbonation et la gestion de l'environnement (écoconstruction, gestion des déchets, économie d'eau, compostage, etc.)
- » Assurer un équilibre entre la protection et l'exploitation des aires protégées,
- » Labelliser les produits pour assurer la gestion efficace et promouvoir la production nationale (le CITET est appelé à relancer le programme de labellisation),
- » Amélioration de la productivité des gènes nationaux pour assurer leur intégration dans l'agriculture,
- » Coordonner avec le ministère de l'agriculture pour concrétiser la proposition de planter, à l'occasion de la fête de l'arbre, 12 millions d'arbres chaque année, en optant pour des essences locales, si possible à valeur économique comme l'olivier et le bigaradier,
- » Importance du rôle de la société civile dans la mise en œuvre des mesures proposées et la sensibilisation du citoyen,
- » Importance du renforcement des capacités de tous les acteurs de manière intégrée.

En clôture de l'atelier, Monsieur le Ministre du tourisme a insisté sur l'importance de la coordination entre les différents départements pour la mise en œuvre de la SNTE. Sachant que sa mise en œuvre conditionne la mise en œuvre des autres stratégies, y compris la stratégie tourisme 2035 qui s'appuie sur des mesures importantes comme la lutte contre la pollution, la préservation du capital plage et la protection des écosystèmes, éléments indispensables au développement de l'écotourisme durable.

# PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION



# PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Le quatrième axe de la SNTE se focalise sur la production et la consommation durables et la lutte contre toutes les formes de pollutions et nuisances. Il forme le volet le plus important de la SNTE et se décline lui-même en une série de sous-stratégies, parmi lesquelles et non des moindres la Stratégie nationale de gestion circulaire globale et sectorielle des déchets (SNGC-GSD) à l'horizon 2023/35/50, qui inclut la Stratégie nationale de gestion intégrée et durable des déchets ménagers et assimilés (SNGID-DMA) 2020-2035), l'ensemble ayant été présenté une première fois le 6 février en conseil ministériel restreint, puis validé lors d'un conseil ministériel dédié à la propreté en général qui s'est tenu le 16 mai 2023.

En effet, il s'agit d'instaurer des modes et des pratiques de production et de consommation qui limitent la surexploitation des ressources et les impacts sur l'environnement, tout en améliorant la compétitivité économique et la qualité de vie des citoyens, ce qui implique, entre autres, la promotion d'un nouveau paradigme économique fondé sur les notions d'économie verte, bleue et circulaire.

Concrètement, cet axe inclut la rénovation et le renforcement des mécanismes et instruments de précaution et de prévention de la pollution, tels que proposés par le projet de code de l'environnement (évaluation environnementale stratégique- EES, étude d'impact environnemental et social - EIES, étude de résilience climatique, diagnostic environnemental obligatoire et périodique – DEOP), la modernisation et le renforcement des mécanismes de surveillance des milieux et de contrôle de la pollution, l'éradication progressive des points chauds de pollution et la restauration des sites contaminés, tout en veillant à la reconversion d'anciennes filières fortement polluantes (ex : filière phosphatière vieille de plus de 50 ans, filière de la plasturgie), la mise en œuvre immédiate du Plan d'action national de consommation et production durables élaboré en 2016, le développement d'un transport en commun commode, sûr et durable et d'une mobilité électrique et hybride dans le cadre de la Stratégie de mobilité douce et de transport durable à l'horizon 2035, la mise en œuvre de la Stratégie industrielle verte et résiliente, visant la transformation des systèmes productifs et l'efficacité des ressources (eau, énergie et matières), la mise en œuvre de la Stratégie de transition énergétique à l'horizon 2035, l'implémentation de la Stratégie de tourisme durable et alternatif à l'horizon 2035, dans le cadre du déploiement de la Stratégie d'économie bleue (2023), la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion intégrée et durable des déchets ménagers et assimilés, basée sur l'économie circulaire, y compris la lutte contre la pollution par les plastiques et les produits chimiques, l'actualisation du Programme d'action national de santé environnementale, y compris la réalisation d'enquêtes épidémiologiques et le suivi de l'état de santé des populations, notamment les plus exposées à la pollution. Une série de seize (16) mesures a été privilégiée pour concrétiser l'axe 4 (n° 30 à 45) :

**30** Mettre en œuvre la stratégie de transition énergétique à l'horizon 2035 : efficacité énergétique et énergies renouvelables : à cet égard, une collaboration entre l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie (ANME) et les différents départements sectoriels est attendue en vue de contribuer à une réduction de l'intensité énergétique nationale et une bonne couverture de la demande d'énergie primaire par les énergies renouvelables

**31** Adopter officiellement et mettre en œuvre la stratégie de gestion intégrée et durable des déchets ménagers et assimilés (SNGID-DMA) à l'horizon 2020-2035, basée sur l'économie circulaire, y compris la lutte contre la pollution par les plastiques et les produits chimiques, en tant qu'élément à part entière de la Stratégie nationale de gestion circulaire globale et sectorielle des déchets (SNGC-GSD) à l'horizon 2035/50. En collaboration avec le Ministère de l'intérieur, les communes et l'ANGED, cette mesure doit permettre une (ré)-organisation des filières de recyclage, la réduction de la mise en décharge (sauf déchets ultimes) et la réhabilitation progressive des anciennes décharges.

- ▶ **32** Rétablir le système de collecte et de traitement des déchets spéciaux et remettre en service le centre de Jradou et les centres connexes et poursuivre le programme relatif à la région nord (Bizerte)
- ▶ **33** Mettre en place une unité d'appui et d'accompagnement des investisseurs à l'intégration de la transition écologique, via la formation de formateurs et l'élaboration de guides destinés aux trois secteurs économiques (primaire, secondaire, tertiaire), en collaboration avec le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle
- ▶ **34** Dans le cadre de l'application de la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018 relative à la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises, mettre en place un programme de communication et d'accompagnement des entreprises en matière d'engagement écologique et sociétal : audit environnemental intégré et bilan carbone, dans le cadre d'une collaboration entre ANPE, CITET et organisations professionnelles, visant le déploiement d'un programme de communication ciblant l'augmentation du nombre d'entreprises écologiquement ou socialement responsables
- ▶ **35** Moderniser et renforcer les mécanismes et instruments de précaution et de prévention de la pollution, tels que l'étude d'impact environnemental et social, l'étude de résilience climatique, l'évaluation des impacts sociaux, et ce, conformément aux propositions figurant dans le projet de code de l'environnement présenté en Axe 1
- ▶ **36** Généraliser le traitement tertiaire et complet des eaux usées, en vue de l'étendre à l'ensemble des STEP
- ▶ **37** Moderniser et renforcer les mécanismes de surveillance des milieux et de contrôle de la pollution.
- ▶ **38** Mettre en œuvre la stratégie industrielle 2035, incluant les mesures d'économie verte et résiliente et l'efficacité des ressources : eau, énergie et matières.
- ▶ **39** Concevoir et déployer un programme d'accompagnement à l'intégration de la transition écologique au sein des entreprises et des administrations et institutions publiques (principe d'exemplarité de l'Etat)
- ▶ **40** Actualiser le Programme d'action national de santé environnementale, y compris la réalisation d'enquêtes épidémiologiques et le suivi de l'état de santé des populations, notamment les plus exposées à la pollution.
- ▶ **41** Instaurer une taxe de consommation durable sur tous les supports publicitaires, avec l'obligation d'afficher sur chaque support publicitaire un message pour un geste écologique.
- ▶ **42** Préparer une feuille de route pour la dépollution et la reconversion des tous les hot spot : Gabès, Gafsa, Kasserine, Sfax, Ben Arous, bassin versant de l'oued Medjerda (BVOM), etc.,
- ▶ **43** Mettre en œuvre le Plan d'action national de consommation et production durables, élaboré en 2016.
- ▶ **44** Lancer un programme national du bâtiment écologique
- ▶ **45** Développer le transport durable : un plan de développement du transport en commun propre, confortable, sécurisé et accessible, avec une forte pénétration du ferroviaire.

Parmi ces seize (16) mesures, sept (7) ont été proposées à la réflexion du groupe de travail n° 4 lors des ANTE du 26 juin 2023 (mesures n° 31, 32, 34, 39, 42, 43 et 44) et sont détaillées ci-après.

## Appliquer la Stratégie nationale de gestion circulaire globale et sectorielle des déchets (SNGC-GSD) à l'horizon 2035/50

	Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal	Appliquer la Stratégie nationale de gestion circulaire globale et sectorielle de tous les types de déchets (SNGC-GSD 2035/50) basée sur l'économie circulaire et tendant vers Zéro déchet d'ici 2050	Tous les ministères Collectivités locale ONG Société civile Citoyens- consommateurs Secteur privé (entreprises)	<b>2023-2035-2050</b>	<b>Activités projetées :</b> L'optimisation des systèmes de gestion de tous les types de déchets constitue une urgence environnementale et sanitaire, mais également une opportunité d'économie de matières et de valorisation. L'orientation vers l'économie circulaire et la réduction des impacts négatifs sur les milieux sont des priorités.
1	Déployer la Stratégie nationale de gestion intégrée et durable des déchets ménagers et assimilés (SNGID-DMA) 2020-2035)	Tous les ministères Collectivités locales ONG Société civile Citoyens- consommateurs Secteur privé (entreprises)	<b>2020-2035</b>	<b>Activités en cours :</b> Lancement de la mise en place d'unités de traitement et de valorisation des déchets venant remplacer progressivement les décharges contrôlées, dont la réhabilitation est programmée et s'orienter, dans les 350 communes tunisiennes, vers la gestion intégrée et durable des déchets ménagers et assimilés, notamment via la promotion du tri sélectif à la source, du développement des filières et de l'intégration du secteur informel.
2	Appliquer le Plan sectoriel de réduction de la pollution due au plastique	Tous les ministères CITET Collectivités locales ONG Société civile Citoyens- consommateurs Secteur privé (entreprises)	<b>2023-2035-2050</b>	<b>Activités en cours :</b> révision du décret n° 2020-32 relatif à l'interdiction des sacs en plastique à usage unique dans le sens d'une suppression des spécifications techniques Exécution de la Stratégie littoral sans plastique (LISP), en collaboration avec la Banque mondiale Restauration d'un système innovant de gestion des déchets en plastiques dans les zones touristiques du littoral pour contribuer à réduire de manière significative la proportion de déchets provenant du tourisme, et de recycler et réutiliser les déchets inévitables afin de réduire durablement la quantité globale des déchets marins et contribuer à la protection des écosystèmes marins (projet TOUMAL) Réalisation d'un projet de démonstration d'écoconception de deux produits d'emballage en plastique dans le cadre de l'application du concept d'économie circulaire au secteur de l'emballage en plastique, ayant pour objectif principal de démultiplier l'offre des produits d'emballage éco-conçus en favorisant la mise en œuvre de démarches d'écoconception au sein des entreprises du secteur.

3	<p><b>Généraliser le compostage et la réutilisation des eaux usées traitées</b></p>	<p>Tous les ministères/ CITET Collectivités locales ONG Société civile Citoyens- consommateurs Secteur privé (entreprises)</p>	<p><b>2023-2035-2050</b></p>	<p><b>Activités en cours</b> : Lancement du plan de généralisation du compostage, avec le concours de tous les départements ministériels, mais surtout les ministères de l'intérieur, du tourisme et de l'agriculture (voir <a href="http://www.anged.nat.tn/user_files/Des-sessions-de-sensibilisation-sur-le-compostage-photos.pdf">http://www.anged.nat.tn/user_files/Des-sessions-de-sensibilisation-sur-le-compostage-photos.pdf</a>, <a href="http://www.anged.nat.tn/user_files/Des-Visites-au-centre-de-tri-de-kalaa-Sghira.pdf">http://www.anged.nat.tn/user_files/Des-Visites-au-centre-de-tri-de-kalaa-Sghira.pdf</a>) Développement de nouvelles technologies pour le traitement et la valorisation des déchets organiques, dont la digestion aérobie des déchets organiques par lombricompostage, à l'image du projet réalisé par le CITET à Mahdia avec le soutien de la GIZ</p>
4	<p><b>Introduire la gestion rationnelle et durable des déchets de démolition et de construction (DDC)</b></p>	<p>Tous les ministères Collectivités locale ONG Citoyens- consommateurs Secteur privé (entreprises)</p>	<p><b>2023-2035-2050</b></p>	<p><b>Activités en cours</b> : Collecte des DDC, dépôt et transfert vers des sites dédiés (identifiés et proposés par les communes ou les gouvernorats) en vue d'une utilisation future en tant que matière première. Généralisation des résultats du projet Re-Med (2020-2023) et diffusion du Guide opérationnel pour la valorisation des déchets de démolition et de construction en technique routière (2023)</p>

Rétablir le système de collecte et de traitement des déchets spéciaux

	Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
1	<p>Rétablir le système de collecte et de traitement des déchets spéciaux et remettre en service le centre de Jradou et les centres connexes</p> <p>Exportation des déchets stockés au centre de Jradou</p>			<p><b>Activité en cours</b> : Ce système a vocation à traiter la majorité des déchets industriels spéciaux générés en Tunisie et minimiser ainsi le recours à l'exportation des déchets pour traitement à l'étranger : gain économique en devises, gain écologique et gain social via la création d'emplois.</p>
2	<p>Réalisation des travaux de sécurisation du centre de traitement des déchets industriels et spéciaux de Jradou</p>	<p>Ministère de l'environnement ANGED Secteur privé Partenaires techniques et financiers</p>		<p><b>Activité réalisée</b> : Les déchets stockés au centre de Jradou ont été exportés.</p>
3	<p>Réalisation des travaux de mise en conformité et de lutte contre les incendies dans les installations de réception, de stockage et de transfert (IRST) de Sfax et Gabès</p>		<p>2023-2025</p>	<p><b>Activité réalisée</b> : Les travaux de mise en conformité et de lutte contre les incendies dans les installations de réception, de stockage et de transfert (IRST) de Sfax et Gabès ont été lancés</p>
4	<p>Élaboration du dossier d'appel d'offres concernant les travaux de réhabilitation, le financement, l'exploitation et le renouvellement des trois infrastructures régionales de traitement des déchets industriels et spéciaux implantées dans les gouvernorats de Zaghouan, Sfax et Gabès sous forme d'un contrat PPP d'une durée de 22 ans</p>			<p><b>Activité réalisée</b> : Lancement de l'avis général d'appel à candidature n° PPP-27/2023 (28 juillet au 25 septembre 2023) pour la réalisation des travaux de réhabilitation, le financement, l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des infrastructures de gestion des déchets industriels spéciaux en Tunisie ; à savoir le centre de Zaghouan et les deux installations de réception et stockage et transfert à Sfax et à Gabès en un seul et unique lot sous forme de partenariat public-privé.</p>

Concrétiser l'application de la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018 sur la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) des entreprises et organisations

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
<p><b>Principal</b></p> <p>Intégrer la responsabilité sociétale dans le fonctionnement ordinaire des entreprises et organisations pour « <b>concrétiser le principe de la réconciliation entre les entreprises et leur milieu environnemental et social à travers leur contribution au processus de développement durable et la bonne gouvernance</b> », notamment en s'engageant « <b>assumer l'impact de leurs activités sur la société et l'environnement, via l'adoption d'un comportement transparent bénéfique à la société sur le plan régional</b> ». (art. 1<sup>er</sup>)</p>	<p><b>Ministère de l'environnement</b>  <b>Ministère des affaires sociales</b>  <b>Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines</b>  <b>Ministère du transport</b>  <b>Présidence du Gouvernement</b></p>	<p><b>2023-2025</b></p>	<p><b>Activité réalisée :</b> La démarche RSE en Tunisie est conforme aux engagements internationaux du pays au titre du Pacte mondial des Nations Unies (2000) et des 17 Objectifs de développement durable (ODD-2015-2030), adoptés en septembre 2015 par 193 États membres de l'ONU sous la forme d'un Plan d'action (Agenda) à l'horizon 2030, nécessitant la mise en œuvre de partenariats multi-acteurs où chacun a vocation à faire sa part (gouvernements, secteur privé et société civile) et les premières assises nationales de la RSE ont été organisées en novembre 2017 à Tunis, afin de vulgariser le concept, mettre en valeur les « <i>success stories</i> » des entreprises tunisiennes partenaires du programme et donner l'opportunité à de nouvelles entreprises d'y adhérer. Une Stratégie nationale (SNRSE) et un Plan d'action national de RSE ont ensuite été élaborés (2018).</p> <p>La loi sur la RSE s'inscrit dans cette perspective et s'applique aux établissements publics et aux entreprises publiques et privées, qui doivent allouer des dotations au financement de programmes de RSE s'inscrivant dans le cadre des principes constitutionnels et universels (Charte des Nations Unies sur la responsabilité sociétale, Déclaration universelle des droits de l'Homme, Chartes de l'Organisation internationale du travail et Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement).</p> <p>Dans cette optique, il est envisagé de mettre en place un programme de communication et d'accompagnement des entreprises en matière d'engagement écologique et sociétal, notamment en introduisant l'audit environnemental intégré et le bilan carbone.</p> <p>Le CITET supervise un Programme de partenariat visant l'intégration de la RSE dans 100 entreprises du secteur automobile et aéronautique en Tunisie, via la mise en œuvre d'un projet de renforcement des capacités et d'accompagnement des entreprises des deux secteurs, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN, de la SNDBC-RCC, en collaboration avec le Min. Industrie et le Min. Transports (CITET-UGPO Climat – GIZ). L'objectif est de renforcer les compétences nationales en formant un pool d'experts qualifiés en la matière et outillés pour accompagner les entreprises dans la conduite du processus de transition écologique (RSE et empreinte carbone)</p>

2	<p><b>Adopter le décret relatif à la mise en place des Comités de pilotage régionaux de la RSE</b></p>			<p><b>Activité en cours :</b> Les comités de pilotage régionaux de la RSE sont chargés de la priorisation des interventions des entreprises, notamment dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'environnement et le développement durable</li> <li>- la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et leur valorisation</li> <li>- le développement des compétences et de l'emploi</li> <li>- la bonne gouvernance.</li> </ul> <p>Leur composition, leurs compétences et attributions sont fixées conformément aux règles de neutralité, d'indépendance et de responsabilité.</p>
3	<p><b>Adopter le décret relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de l'Observatoire national de la RSE, à instituer au sein de la Présidence du gouvernement</b></p>			<p><b>Activité en cours :</b> l'observatoire de la RSE est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du suivi des programmes de RSE et du contrôle de leur conformité aux principes de bonne gouvernance et de développement durable,</li> <li>- de l'examen des rapports définitifs qui lui sont présentés annuellement par les comités régionaux</li> <li>- de l'élaboration d'un rapport annuel sur l'état des lieux de la RSE, à transmettre au Président de la République, au Président de l'ARP et au Chef du Gouvernement,</li> <li>- de décerner chaque année un prix à la meilleure entreprise dans le cadre du principe de la RSE,</li> <li>- de s'employer à réaliser l'équilibre entre les régions et l'inégalité compensatrice dans les programmes de responsabilité sociale (...),</li> <li>- de l'institution et de la gestion d'une plateforme électronique de la RSE.</li> </ul>

## Mettre en place une unité d'appui et d'accompagnement des investisseurs dans les domaines de la transition écologique

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal			<p><b>Activités en cours :</b> La transition écologique a une dimension transversale et nécessite une intégration et une mise en cohérence des actions sectorielles.</p> <p>Le CITET a vocation à assurer le transfert des technologies propres et l'accompagnement des entreprises dans la mise à niveau environnementale, l'innovation technologique et la labellisation.</p>
1	Ministère de l'environnement Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET) Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	2023-2025	<p><b>Activités projetées :</b> La réussite de la transition écologique nécessite le renforcement des capacités des experts nationaux et l'accompagnement des entreprises nationales et des investisseurs à l'intégration de la transition écologique et aux différents mécanismes d'appui nationaux et internationaux.</p> <p>La collaboration avec le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi qu'avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est à envisager dans cette perspective.</p>
2			<p><b>Activités en cours</b> Adoption et mise en œuvre des pratiques liées à l'éco-innovation, l'économie circulaire et l'empreinte environnementale des produits dans les PME du secteur textile de 3 pays africains (Tunisie, Kenya, Afrique du Sud), dans le cadre d'un projet triennal lancé par le PNUF et financé par l'UE (2021/23) intitulé <i>Innovative Business Practices and Economic Models in the Textile Value Chain</i> (INTEX), piloté par le CITET, en partenariat avec le Centre technique du textile (CETTEX) et le Pôle de compétitivité de Monastir-Ei Fejja (MFC), incluant notamment l'évaluation du potentiel d'éco-innovation dans le secteur du textile en Tunisie. La composante II de ce projet concerne les « <i>Pratiques commerciales innovantes et modèles économiques dans la chaîne de valeur textile</i> » et met l'accent sur la « <i>Mise en œuvre des solutions d'éco-innovation et de circularité dans les PME</i> »</p>
3			<p>Lancement par le CITET d'un Projet de renforcement de l'écosystème d'entreprises vertes du voisinage méridional en se basant sur l'effet de réseau et l'apprentissage par les pairs pour une croissance verte durable. Le projet vise à renforcer les capacités des organisations de soutien aux entreprises (OSE) en matière d'économie verte et circulaire et à renforcer leur capacité d'agir, afin de favoriser une transition vers une économie verte inclusive, de soutenir les entreprises vertes et de stimuler le développement économique durable.</p> <p>Les OSE agissent en tant que facilitateurs de l'écosystème et seront appuyées pour promouvoir les pratiques de consommation et production durables en vue de combler le fossé entre le niveau politique (macro) et le niveau des PME (micro). Les objectifs sont les suivants :</p>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des OSE en matière de réseautage sur les opportunités de l'économie verte et la transition vers une économie inclusive</li> <li>- Renforcer les capacités des OSE à promouvoir des pratiques de consommation et de production durables par les PME</li> </ul> <p>Les pays ciblés par le projet sont l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Libye, la Palestine et la Tunisie afin de favoriser une transformation verte. Ces 6 pays cibles sont confrontés à des défis similaires, tels que l'accès limité aux financements et à l'investissement, les obstacles culturels et sociétaux à la vente de produits verts, l'accès limité aux informations sur le marché, les obstacles réglementaires, la concurrence des acteurs établis et les défis à l'exportation</p>
--	--	--	--	--

**Mesures n° 42 : Préparer une Feuille de route pour la dépollution et la reconversion de tous les hot spot : Gabès, Gafsa, Kasserine, Sfax, Ben Arous, Hammam-Lif, BVOM**

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
<b>Principal</b>			<p><b>Activités en cours et projetées :</b> Poursuite de la dépollution des pôles industriels, particulièrement à Sfax (Taparura), Gabès (bassin minier), Kasserine (SNCPA), Bizerte (Projet EcoPact).</p> <p>Lancement de l'exécution du programme intégré de dépollution du bassin versant de l'Oued Medjerda (prêt depuis 2020), incluant un Plan d'action de dépollution et de réhabilitation du BVOM et un Plan de suivi environnemental.</p> <p><b>Activités projetées :</b> d'autres sites (anciennes mines particulièrement) nécessitent une réhabilitation et une intégration dans l'économie locale, à l'instar des anciens sites exploités par la Société tunisienne de fluor et de barytine (FLUOBAR) dans le Gouvernorat de Zaghwan, pour lesquels des études de réhabilitation ont été réalisées</p>
<b>1</b>	Ministère de l'industrie et Ministère de l'environnement, avec le soutien de la Présidence du Gouvernement	<b>2023-2035</b>	<p><b>Activités en cours et projetées :</b> Les sites sont connus et certaines études réalisées, mais d'autres nécessitent une actualisation.</p>
<b>2</b>			<p><b>Activités en cours</b> La dépollution du lac de Bizerte est en cours (projet EcoPact) depuis 2013, sa réalisation effective a commencé en 2018 et a été confiée à une Unité de gestion par objectifs (UGPO) du Ministère de l'environnement, en collaboration avec le ministères de l'industrie, de l'énergie et des mines et les industries lourdes de la région.</p>
<b>3</b>			<p><b>Activités en cours</b> Le retrait du phosphogypse de la liste des déchets dangereux fixée par le décret n° 2000-2339 du 10 octobre 2000, pris en application de la loi n° 96-41 du 10 juin 1996 sur les déchets est à l'examen par une commission mixte formée par les services des ministères de l'environnement et de l'industrie et son usage dans l'industrie et l'agriculture fait l'objet d'une étude par les laboratoires de recherche.</p>

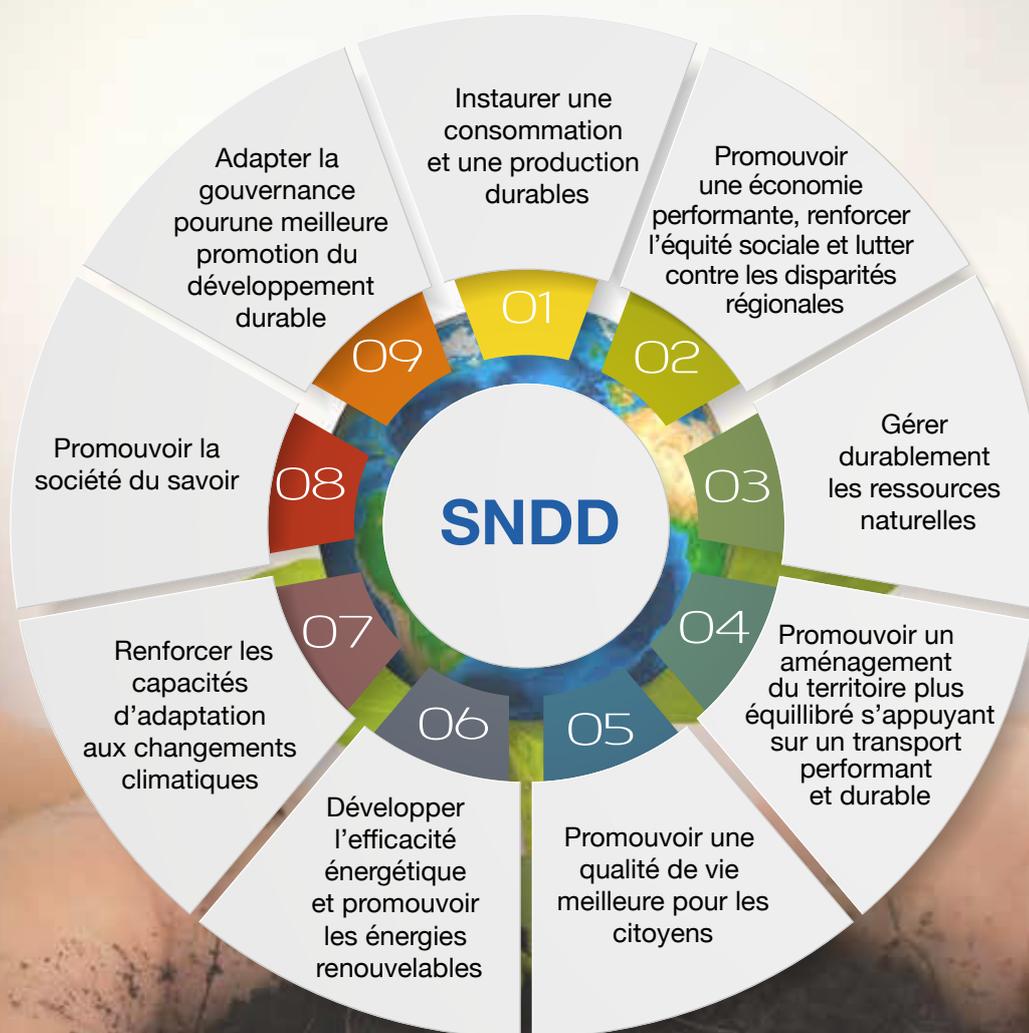
Mettre en œuvre le Plan d'action national de consommation et de production durables (PANCPD) (2016)

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
<p><b>Principal</b></p> <p>Introduire le souci de la durabilité et de la sobriété dans le fonctionnement ordinaire des entités publiques et semi-publiques, des entreprises privées et des organisations, ainsi que dans la pratique et les comportements des citoyens-consommateurs</p>	<p>Tous les ministères CITET 24 gouvernorats 350 communes Secteur public Secteur privé ONG Consommateurs PTF</p>	<p><b>2023/35/50</b></p>	<p><b>Activités réalisées :</b> Le PANCPD élaboré en 2016 s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2014-2020 fondée sur 9 défis prioritaires, 32 enjeux, 39 axes stratégiques, 112 leviers d'action et 90 indicateurs, l'ensemble étant articulé autour d'une vision intitulée « <i>La Tunisie que nous voulons</i> », dont le contenu rejoint les finalités de l'après-2015, à savoir les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par la Communauté internationale en juin 2015 jusqu'à l'horizon 2030.</p> <p>Il s'agit d'un outil de réalisation du développement durable en Tunisie qui a traité deux secteurs prioritaires à savoir le tourisme et l'agro-alimentaire. Le programme SWITCHMED (I et II) de promotion des modes de consommation et de production durables dans la région Sud de la Méditerranée contribue à la réalisation du PANCPD depuis 2016. Un booklet des meilleures initiatives en faveur de la promotion et de la création d'emplois verts et décents en Tunisie a été conçu en 2017 (<a href="https://www.environment.gov.tn/fileadmin/Bibliotheque/Developpement_durable/Booklet_EV.pdf">https://www.environment.gov.tn/fileadmin/Bibliotheque/Developpement_durable/Booklet_EV.pdf</a>)</p>
<p><b>2</b></p> <p>Gérer durablement les ressources naturelles, notamment dans le secteur du tourisme</p>			<p><b>Activités réalisées :</b> Promotion de la durabilité du tourisme balnéaire et son adaptation aux changements climatiques, notamment en améliorant la qualité de l'offre et en généralisant la certification environnementale</p> <p>Développement du tourisme naturel et culturel via l'amélioration de la qualité de l'offre, le renforcement des capacités, le développement de la labellisation et la mise en place d'un marketing adapté aux spécificités naturelles et culturelles du pays. Il y a eu également élaboration d'un Guide relatif à l'éco-tourisme en 2017 (<a href="https://www.environment.gov.tn/fileadmin/Bibliotheque/Developpement_durable/Guide_EV_Ecotourisme.pdf">https://www.environment.gov.tn/fileadmin/Bibliotheque/Developpement_durable/Guide_EV_Ecotourisme.pdf</a>)</p>

3	<p><b>Elaborer des produits durables utilisant des procédés écologiquement rationnels en vue de rationaliser la consommation d'énergie, d'eau et des autres intrants</b></p>		<p><b>Activités réalisées</b> Dans le cadre du programme SWITCHMED-Med-Test II, une évaluation préliminaire de 26 entreprises industrielles en Tunisie a permis de démontrer l'existence d'un potentiel de réduction de la consommation des ressources en matières (eau, énergie, déchets, CO<sup>2</sup>).</p> <p><b>Activités réalisées</b> : oct. 2022 et janv. 2023 : formation accélérée (12 jours) de 25 formateurs nationaux à l'utilisation des outils de développement des entreprises vertes), notamment le canevas du modèle d'affaires vert, le Plan d'affaires vert/écoconception et l'accès au marché.</p> <p><b>Activité en cours (2023)</b> : 8 formateurs sélectionnés pour assurer la phase d'incubation de 16 porteurs de projets dans 3 domaines (valorisation des déchets, réalisation d'une plateforme pour la promotion du tourisme durable et d'une plateforme de commercialisation entre les agriculteurs et les consommateurs) incluant l'élaboration de plans d'affaires, l'assistance technique et la recherche de financements</p> <p><b>Activités projetées</b> : relance du projet d'écolabel tunisien mené par le CITET (système de certification facultatif délivré suite à la vérification de la conformité du produit à un ensemble de critères techniques et écologiques pendant tout son cycle de vie) à travers l'activation du processus de renouvellement du cadre de l'écolabel, la mise en œuvre de la stratégie quinquennale de l'écolabel tunisien, l'élaboration de nouveaux référentiels de certification pour de nouvelles catégories de produits, la conduite d'opérations pilotes d'accompagnement des entreprises à éco-labeliser les produits sélectionnés et le montage de programmes de formation d'accompagnateurs et d'auditeurs pour les nouveaux produits sélectionnés</p>
4	<p><b>Assurer une chaîne alimentaire durable qui améliore les performances économiques, sociales et environnementales tout au long du cycle de vie des produits et Encourager la consommation des produits locaux de terroir et biologiques</b></p>		<p><b>Activité réalisée</b> : Participation du Ministère de l'environnement à l'élaboration d'une étude pour la sélection de zones pilotes spécialisées en agriculture biologique, pilotée par le Ministère de l'agriculture (2013/14)</p> <p><b>Activités projetées</b> : Identification et caractérisation des pratiques ancestrales tunisiennes en relation avec les modes de production et de consommation durables (MCPD) : gain de ressources (eau, énergie...), création d'emplois verts et durables, promotion des circuits courts et de la consommation locale.</p> <p><b>Activité en cours</b> : valorisation des pratiques agricoles durables, notamment l'agroforesterie et les savoir-faire locaux, sachant que 5 sites tunisiens ont été classés parmi les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) en 2023.</p> <p>Voir: <a href="https://www.environment.gov.tn/fileadmin/Bibliothèque/Developpement_durable/MCPD_Agroalimentaire_synthese.pdf">https://www.environment.gov.tn/fileadmin/Bibliothèque/Developpement_durable/MCPD_Agroalimentaire_synthese.pdf</a></p>

5	<p align="center"><b>Promouvoir les achats publics durables (APD)</b></p>		<p><b>Activités réalisées</b> : actualisation du plan d'action national des APD, proposition de textes réglementaires pour promouvoir l'achat durable par tous les acheteurs publics et organisation de 8 sessions de formations en 2021/22. Actions en cours : élaboration (en cours) d'un Guide des APD dans 3 secteurs prioritaires (à compléter après validation, par le COPIL, des choix proposés par le BE)</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action national pour des achats publics durables PANAPD, le CITET a piloté en 2022 le projet « De l'expérimentation à la diffusion des achats publics durables en Tunisie » financé par l'Union Européenne - mécanisme WES</p> <p><b>Activités projetées</b> : Il est envisagé de dupliquer l'approche APD dans d'autres secteurs après le projet pilote réalisé dans le secteur de la construction par le CITET</p>
7	<p align="center"><b>Promouvoir une culture de consommation durable et inciter à l'élimination sélective des déchets</b></p>		<p><b>Activité réalisée</b> Un Guide d'orientation des investisseurs en matière de gestion et de valorisation des déchets a été réalisé en 2017 (<a href="https://www.environnement.gov.tn/fileadmin/Bibliothèque/Developpement_durable/Guide_EV_Dejets.pdf">https://www.environnement.gov.tn/fileadmin/Bibliothèque/Developpement_durable/Guide_EV_Dejets.pdf</a>)</p> <p><b>Activité en cours</b> : L'étude relative à l'économie circulaire en Tunisie est en cours, incluant : 1) l'élaboration d'un projet de texte réglementaire y afférent ; 2), la conception et mise en place d'une plateforme électronique de promotion ; 3) l'organisation de deux tables rondes nationales en 2023/24 et 4) la production de matériels de communication (1 vidéo, 200 brochures autour de l'économie circulaire avec une présentation des bonnes pratiques, sachant que ces activités sont financés par le programme SwitchMed sous forme d'un don de 107 000 dollars des États-Unis (environ 325 000 dinars tunisiens)</p> <p><b>Activité en cours</b> : Un projet de texte réglementaire relatif au tri sélectif à la source est à l'étude, ainsi que la révision du décret n° 2020-32 interdisant l'usage de certains types de sacs en plastique à usage unique (SPUU) (2023)</p>

**Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2014-2020 :  
9 défis prioritaires, 32 enjeux, 39 axes stratégies, 112 leviers  
d'action et 90 indicateurs**



## Lancer un programme national du bâtiment écologique

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
<p><b>Principal</b></p> <p><b>Intégrer la composante écologique et la prise en compte des facteurs environnementaux dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), dans les politiques publiques d'aménagement du territoire, dans la planification urbaine et parmi les exigences applicables aux permis de bâtir.</b></p>	<p>Tous les ministères CITET Entreprises publiques Entreprises privées 24 gouvernorats 350 communes Société civile – ONG Partenaires techniques et financiers</p>	<p><b>2023/35/50</b></p>	<p>L'intégration de la composante écologique et la prise en compte des facteurs environnementaux dans le domaine du bâtiment et des travaux publics et les politiques publiques visent à favoriser le développement du bâtiment écologique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, orienter les investissements des entreprises vers l'écoconstruction, encourager la réalisation de projets économiques et écologiques, contribuer à l'évolution des métiers écologiques et participer à la réussite de projets durables à forte valeur ajoutée en concertation avec tous les acteurs dans le cadre d'une démarche de haute qualité environnementale (HQE).</p> <p>Le CITET contribue au développement de l'écoconstruction via la création d'un réseau technologique pour ce secteur et des réalisations pilotes pour la validation des matériaux écologiques dans un objectif de minimisation de l'impact énergétique et environnemental du secteur de la construction.</p> <p>Un Guide HQE vers une construction durable a été élaboré en 2018 et il convient de le diffuser à grande échelle <a href="https://www.environment.gov.tn/fileadmin/Bibliotheque/Developpement_durable/Guide_HQE_fr.pdf">https://www.environment.gov.tn/fileadmin/Bibliotheque/Developpement_durable/Guide_HQE_fr.pdf</a></p>
<p><b>1</b></p> <p><b>Promouvoir un aménagement du territoire plus équilibré en matière de gestion des ressources naturelles et des milieux</b></p>			<p>Il est proposé d'intégrer les principes de l'aménagement écologique du territoire, de l'écoconstruction et de l'audit énergétique dans le projet de révision du Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et dans l'arrêté du 17 avril 2007 relatif au permis de construire</p>

2	<p><b>Améliorer les modalités de planification et de gestion des villes</b></p>			<p>Actions réalisées : élaboration d'un cahier des charges type pour faciliter la transition vers le statut de ville durable en novembre 2020 : <a href="https://www.environnement.gov.tn/fileadmin/Bibliothèque/Developpement_durable/PNVD_ph3_Cahier_des_charges.pdf">https://www.environnement.gov.tn/fileadmin/Bibliothèque/Developpement_durable/PNVD_ph3_Cahier_des_charges.pdf</a> et <a href="https://www.environnement.gov.tn/fileadmin/Bibliothèque/Developpement_durable/PNVD_ph3_guide_d_accompagnement.pdf">https://www.environnement.gov.tn/fileadmin/Bibliothèque/Developpement_durable/PNVD_ph3_guide_d_accompagnement.pdf</a></p> <p>Actions en cours : conception et mise en place d'une Plateforme des villes durables au profit des communautés locales</p> <p>2021 : Lancement d'un projet d'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre des Agendas 21 locaux visant à sensibiliser, animer, mobiliser et aider les collectivités locales et les partenaires locaux au cours des différentes phases d'élaboration et d'exécution des Agendas 21 locaux. Voir <a href="https://www.environnement.gov.tn/fileadmin/Bibliothèque/Developpement_durable/Guide-AG21L.pdf">https://www.environnement.gov.tn/fileadmin/Bibliothèque/Developpement_durable/Guide-AG21L.pdf</a></p> <p>2022-2024 : un projet pilote <i>Kairouan ville durable</i>, mené en collaboration avec le PNUD, le FEM/GEF et d'autres partenaires (ANME, Ministère de l'environnement) a pour objet principal de promouvoir des bâtiments thermiquement performant et un éclairage efficace.</p>
3	<p><b>Adapter le bâtiment aux spécificités culturelles et climatiques de la Tunisie tout en développant une construction économe en ressources naturelles et en énergie.</b></p>			<p>Diffusion du guide HQE auprès des acteurs des projets : architectes, ingénieurs, promoteurs, investisseurs, usagers et futurs occupants, institutions ou collectivités locales et il est envisagé de généraliser cette démarche à l'échelle nationale Une consultation a été lancée fin juillet 2023 pour le recrutement d'un bureau ou centre de formation chargé de dispenser une formation à la construction durable.</p> <p>De même, l'UTICA organise depuis une quinzaine d'années une Journée d'information et d'échanges concernant l'écoconstruction et l'innovation.</p>

Le 26 juin 2023, lors des Assises nationales de la transition écologique, sept (7) mesures sur seize (31, 32, 34, 39, 42, 43 et 44) ont été proposées à la réflexion des participants en tant qu'actions prioritaires à entreprendre immédiatement en vue de mettre en œuvre l'axe 4 de la SNTE, qui a donné lieu aux débats du Groupe de travail n° 4, présidé par Mme Kalthoum BEN REJEB, Ministre du commerce, qui a commencé par rappeler l'importance de cet axe et le rôle des différents intervenants et acteurs pour réussir la transition écologique.

En effet, cet axe s'articule autour d'une thématique qui représente elle-même l'un des 17 objectifs de développement durable (ODD) et préconise un changement de paradigme des modes de production et de consommation, fondé sur la transition du mode actuel, basé sur une surconsommation des matières premières, de l'énergie, de l'eau et des espaces avec surproduction de déchets vers un mode plus efficient d'utilisation de ces ressources et un minimum de pollution ; tout en intégrant la dimension environnementale dans la chaîne de production et une approche systémique lors de la planification de chaque action.

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- La nécessité d'organiser une série d'ateliers, avec la participation des différents acteurs au niveau local et régional, pour recueillir le maximum d'avis et une adhésion aux mesures proposées ;
- Le besoin de renforcer le cadre réglementaire qui doit évoluer pour répondre aux exigences de la Stratégie de transition écologique, avec un alignement par rapport au Code de l'environnement et en concordance avec les traités et engagements internationaux ;
- Revoir et harmoniser le cadre institutionnel afin d'assurer une meilleure gouvernance des différents secteurs ;
- Aligner la stratégie de transition écologique sur les stratégies sectorielles (agriculture, industrie, énergie, transports, santé) ;
- Fixer un calendrier de mise en œuvre des mesures préconisées avec des paliers et fixer des objectifs et indicateurs intermédiaires mesurables et réalisables ;
- La nécessité de mettre en place de nouvelles normes et en réviser celles existantes en matière d'utilisation des ressources et de rejets, et ce, pour chaque secteur d'activité (agriculture, industrie, tourisme, etc.) afin de garantir une optimisation de leur utilisation et pouvoir assurer un suivi et un contrôle ;
- Prioriser les mesures et actions proposées afin d'assurer une mise œuvre plus ciblée, rapide et efficace. A titre d'exemple, pour la lutte contre la pollution, commencer par des mesures envers les grands pollueurs qui sont les entreprises publiques produisant 80% de la charge polluante au niveau national ; et réviser leurs modes de gouvernance avec intégration de la dimension environnementale et de la responsabilité sociétale ;
- Adopter une approche bottom-up et agir de manière synergique avec une dynamique collective et multisectorielle, lors du développement et de la mise en œuvre des mesures préconisées
- La mise à niveau industrielle doit changer vers un mode plus opérationnel pour assurer une durabilité. Avec la nécessité de lier l'impact environnemental au bénéfice économique de l'entreprise.
- Mettre en œuvre la réglementation relative aux achats publics durables et à la production propre ;
- Intégrer au niveau du Code de l'investissement des mesures d'incitation financières et fiscales ;
- Introduire des mesures et actions visant le comportement du consommateur pour un changement vers un mode responsable et averti ;



- S'inspirer des expériences internationales dans la mise en œuvre des stratégies de transition et les adapter au contexte national ;
- Inclure le rôle des jeunes entrepreneurs et activistes qui sont les vecteurs du changement futur ;
- Réviser le principe pollueur/payeur en y intégrant des mesures à imposer et des indicateurs de suivi ;
- Promouvoir la recherche scientifique et intégrer les solutions intelligentes et les nouvelles technologies au niveau des chaînes de production ;
- Intégrer la notion de gestion du savoir au niveau des institutions ;
- Intégrer la notion du coût de la dégradation de l'environnement dans l'évaluation des projets ;
- Promouvoir l'accès aux financements verts en garantissant un climat d'investissement favorable pour la transition écologique.



**SCIENCE, CONNAISSANCE  
ET CULTURE AU SERVICE  
DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**



# SCIENCE, CONNAISSANCE ET CULTURE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le cinquième axe de la SNTE se focalise sur le développement de la culture environnementale, de la science et de la connaissance en faveur de la transition écologique. En effet, le développement d'une culture environnementale, bien ancrée dans les mentalités et les comportements est au cœur du changement transformateur souhaité en vue d'entamer et de réussir la transition écologique du pays. Ainsi, la diffusion des valeurs environnementales (protection, prévention, gestion rationnelle, lutte contre la pollution et le gaspillage...) auprès des décideurs publics et privés, des acteurs socio-économiques et des citoyens et citoyennes de toutes les tranches d'âge, constitue un volet majeur de la SNTE

En tant que corollaire du développement de la culture écologique, la production de connaissances scientifiques et la gestion du savoir sont à la base de tout changement sociétal vers la durabilité. La recherche scientifique, l'enseignement et l'éducation à tous les niveaux doivent être renforcés. En effet, la qualification initiale et continue des ressources humaines (tout au long de la vie) doit gagner en performance et bénéficier des moyens et de l'appui financier adéquats aussi bien public que privé. Il s'agit d'intégrer les innovations et de faciliter une meilleure maîtrise des technologies et de l'innovations par les acteurs socio-économiques. Ce domaine inclut notamment la promotion d'une culture de transition écologique auprès de l'ensemble des acteurs socio-économiques, à travers la communication, l'éducation et la sensibilisation destinées aux enfants, aux jeunes, aux opérateurs économiques et au public en général, le développement des connaissances scientifiques et de la recherche transdisciplinaire en la matière, ainsi que la formation académique et professionnelle des ressources humaines dans tous les domaines servant la transition écologique.

La sensibilisation, l'éducation et la formation continue aux questions d'environnement et de développement durable font ainsi partie des priorités de l'Etat et forment le triptyque incontournable de l'accompagnement des politiques publiques environnementales, notamment en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, l'atténuation de leurs effets, l'adaptation et la résilience à leurs impacts, ainsi que l'orientation vers la transition écologique. La vision globale de ce cinquième axe de la SNTE est d'instaurer une nouvelle approche de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), qualitative, adaptée aux évolutions socio-économiques, environnementales et culturelles, et ce, via la modernisation et l'innovation du système éducatif et pédagogique et des outils d'enseignement.

L'axe 5 vise aussi à promouvoir le développement des métiers verts et l'entreprenariat vert et à encourager l'adoption de ces valeurs par tous les acteurs dans tous les secteurs.

L'axe 5 forme ainsi un volet fondamental de la SNTE et se décline lui-même en huit (8) mesures, à savoir :

**46** Mettre en place un panel permanent et transdisciplinaire d'experts pour l'étude du climat, de la biodiversité et de la dégradation des terres, connecté aux réseaux internationaux spécialisés (IPCC, IPBES et Secrétariats permanents des Conventions internationales) : il devrait être doté d'un budget annuel permettant de mobiliser des experts transdisciplinaires et de produire et publier régulièrement des rapports scientifiques de qualité,

**47** Instaurer une taxe au profit de la recherche développement (ou affecter une part de la TPE à la R&D) avec ristourne aux entreprises qui réalisent des projets de R&D dans les domaines de la transition écologique : cette taxe pourrait alimenter le FOCTEE (voir mesure n° 9) et servir à financer des activités de R&D et éventuellement le panel d'experts, sachant que sa création nécessite une coordination étroite avec le ministère des finances

**48** Lancer un programme de mise à niveau des curricula universitaires en sciences et techniques de l'environnement et en développement durable, y compris les sciences humaines, politiques, économiques et sociales, en collaboration avec le ministère de l'enseignement supérieur

**49** Concevoir et exécuter un programme national de formation professionnelle certifiante dans les métiers verts, via une collaboration étroite entre le Ministère de l'environnement (CITET) et le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle en vue, non seulement, de former des formateurs mais aussi de créer de nouveaux métiers et une main d'œuvre spécialisée, par exemple via la conception et le déploiement d'un programme national de promotion des métiers verts et d'encouragement à la création de start-ups vertes et éco-innovantes

**50** Réviser et moderniser l'enseignement et la pédagogie scolaires et préscolaires en matière d'environnement et d'écologie : au moyen d'une collaboration étroite entre le ministère de l'environnement et le ministère de l'éducation visant la révision des programmes scolaires et des manuels, ainsi que la formation continue et périodique des enseignants.

**51** Accorder des incitations financières et fiscales à la production de contenus écologiques et aux médias spécialisés (TV, radio, réseaux sociaux...) afin que soient développés des contenus médiatiques de promotion de la SNTE

**52** Développer et diffuser une plateforme nationale des savoir-faire et des bonnes pratiques durables, et ce, en vue de l'échange, du réseautage et du partage des success-story.

**53** Concevoir une stratégie nationale inclusive, multithématique et multi-ciblée de sensibilisation, de communication et d'éducation à la protection de l'environnement et au développement durable dans un contexte de changements climatiques et de transition écologique, doublée d'un plan d'action opérationnel, à déployer annuellement à grande échelle, via des supports audio-visuels, des médias sociaux, des plateformes électroniques, des activités sur le terrain, en collaboration avec tous les départements ministériels, le but étant de diffuser le plus largement possible et d'ancrer la culture environnementale dès le plus jeune âge.

Parmi ces huit (8) mesures, cinq (5) ont été proposées à la réflexion du groupe de travail n° 5 lors des ANTE du 26 juin 2023 (mesures n° 46, 48, 49, 50 et 53) et sont détaillées ci-après.

Mesure n° 46 :

Mettre en place un panel permanent et transdisciplinaire d'experts pour l'étude du climat, de la biodiversité et de la dégradation des terres

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
<p><b>Principal</b></p> <p>Mettre en place un panel permanent et transdisciplinaire d'experts pour l'étude du climat, de la biodiversité et de la dégradation des terres, connecté aux réseaux internationaux spécialisés (IPCC, IPBES) et aux Secrétariats permanents des Conventions internationales</p>	<p>Ministère de l'environnement et Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, avec le soutien de la Présidence du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers</p>	<p><b>2023/25</b></p>	<p><b>Activité projetée :</b> Produire des données fiables à l'échelle nationale doit permettre de disposer d'indicateurs précis et de renforcer la position de la Tunisie au niveau des groupes de négociation des conventions universelles.</p> <p>Ceci doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prédire tous les événements climatiques à temps et ainsi prendre les dispositions nécessaires pour les gérer,</li> <li>- Assurer une meilleure planification du territoire,</li> <li>- Mieux concevoir les programme et projets de développement,</li> <li>- Assurer la sécurité alimentaire et le bien-être du citoyen</li> </ul> <p>La connaissance des ressources en biodiversité et en sol et du patrimoine génétique a pour but d'assurer la bonne gestion et l'usage rationnel des ressources et l'autosuffisance alimentaire.</p> <p>Le panel à créer devrait comporter des universitaires, des chercheurs, des experts indépendants et des représentants de l'administration.</p> <p>Il convient de réfléchir au financement des activités du Panel, sachant qu'il est possible de mobiliser des fonds dans le cadre des mécanismes internationaux</p>
<p><b>1</b></p> <p>Identification des thématiques et disciplines qui doivent être représentées dans le panel : changements climatiques, biodiversité, dégradation des terres ...</p>			
<p><b>2</b></p> <p>Fixation des modalités de fonctionnement du panel</p>			
<p><b>3</b></p> <p>Désignation des membres du panel</p>			

Lancer un programme de mise à niveau des curricula universitaires en sciences et techniques de l'environnement et en développement durable et mettre en place un programme national de formations professionnelles certifiantes dans les métiers verts

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal			<p><b>Activités projetées:</b> Organisation de rencontres régulières (1 à 2 fois/an) entre universitaires, chercheurs, administration, secteur privé et experts nationaux et internationaux pour échanger sur les nouveautés dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique et énergétique.</p> <p>Création de nouveaux corps de métiers verts, institutionnalisation et référencement : responsable énergie, responsable gestion des déchets, responsable éco-conseiller, responsable gestion de station d'épuration (STEP), responsable traitement des eaux usées, responsable QHSE...</p> <p>Orientation de la formation universitaire et professionnelle vers les secteurs innovants en rapport avec la SNTE et à forte capacité de recrutement</p>
1	Ministère de l'environnement (CITET- ANGED, ANPE), Ministère chargé des affaires locales (intérieur), CFAD, FNCT PTF	2024-2026	<p><b>Activité projetée :</b> Actualisation de la nomenclature des référentiels officiels en y intégrant de nouvelles rubriques relatives aux métiers de l'environnement.</p> <p>Réforme globale de l'intégration des métiers verts dans tous les secteurs, les communes et l'emploi en général.</p> <p>Création de grilles de rémunération correspondant à la liste des métiers créés afin de les introduire d'une manière officielle dans le secteur de l'emploi</p>
2	Ministère de l'environnement (CITET), Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi	2019-2023	<p><b>Activités projetées :</b> Construction de cursus de formation aux métiers verts</p> <p>Développement de programmes et cycles de formations certifiantes au niveau des centres de formation professionnelle</p> <p>Appui à la création d'opportunités d'emplois verts</p>
3		2019-2024	<p><b>Activité en cours :</b> Exécution du projet de formation d'éco-conseillers municipaux géré par le CITET en partenariat avec les PTF (WBI- Institut éco-conseil de Namur- GIZ), l'ANGED, l'ANPE, le CFAD, le Ministère de l'intérieur (Direction des affaires locales) et la Fédération nationale des communes de Tunisie (FNCT).</p> <p>Organisation de programmes de formation spécifiques à certains métiers verts demandés par le marché de l'emploi</p>



4	<b>Encourager la création de start-ups vertes et éco-innovantes</b>	Ministère de l'environnement (CITET)	2023/35/50	<p><b>Activités en cours</b> Réalisation du projet d'appui à la création d'entreprises durables et circulaires dans les régions, piloté par le CITET, en vue de stimuler la création d'entreprises éco-innovantes au niveau local en Tunisie, via l'identification de 6 régions du pays ayant le plus grand besoin d'améliorer les capacités de soutien à la création de ces entreprises (Béja, Gabès, Gafsa, Jendouba, Médenine et Tataouine), la formation de 80 spécialistes de soutien à la création d'entreprises vertes et circulaires dans les régions sélectionnées, la mobilisation des acteurs régionaux pour l'adhésion au Partenariat national de soutien aux Switchers en Tunisie (PNS), l'accompagnement de 120 entrepreneurs dans le développement de leurs modèles d'affaires durables, l'incubation de 6 entreprises circulaires, le soutien à l'accès au financement et, <i>in fine</i>, l'adhésion des entreprises circulaires créées à la communauté des entreprises durables de Méditerranée.</p> <p>Poursuite du projet <i>STAND Up</i> ! supervisé par le CITET, dans le cadre de l'Initiative du textile soutenable pour la mise en réseau et le développement des entreprises de l'économie circulaire en Méditerranée (<a href="https://www.enicbmed.eu/fr/projets/stand-up">https://www.enicbmed.eu/fr/projets/stand-up</a>) en vue de promouvoir les entreprises de l'économie circulaire de façon évolutive, reproductible et inclusive en Méditerranée en développant un écosystème de soutien aux entreprises, d'innovation et de transfert de technologie conduisant à la création d'emplois durables, notamment en ce qui concerne les jeunes et les femmes, via la formation et l'accompagnement de 40 jeunes à la création de modèles d'affaires verts, l'incubation de 4 éco-entrepreneurs en vue de la conception de plans d'affaires verts, le soutien de 10 éco-entrepreneurs au développement de leurs investissements, la formation de 4 éco-entrepreneurs à l'accès aux marchés, le développement et l'exploitation d'une plateforme d'innovation ouverte et l'élaboration de 3 documents de politique nationale sur le textile et l'habillement durables.</p> <p>Exécution du projet de promotion de l'entrepreneuriat durable dans le secteur de l'économie bleue, coordonnée par le CITET, grâce à l'identification d'opportunités et de parties prenantes et au développement de modèles d'affaires innovants visant le verdissement de l'économie bleue, l'incubation, le soutien technique à l'éco-innovation et à l'accès au financement de start-ups circulaires dans les secteurs de l'économie bleue,</p> <p>Forum sur l'entrepreneuriat durable dans l'économie bleue</p> <p>Le lancement de la composante 3 du Programme d'appui à l'action environnementale en Tunisie : Greenov'1 géré par le CITET, en vue d'améliorer la durabilité de l'économie tunisienne et amorcer sa transition écologique via le changement des comportements des consommateurs et des producteurs, et ce, grâce au soutien à l'émergence et à la création d'entreprises de biens et services verts qui intègrent la justice sociale et de genre et à l'appui à la transition écologique des entreprises vers des modes de production sobres, équitables et durables (soutien aux clusters artisanaux, projet <i>Challenge for a just transition</i>, ...)</p>
---	---	--------------------------------------	------------	---

Mesures n° 50 :

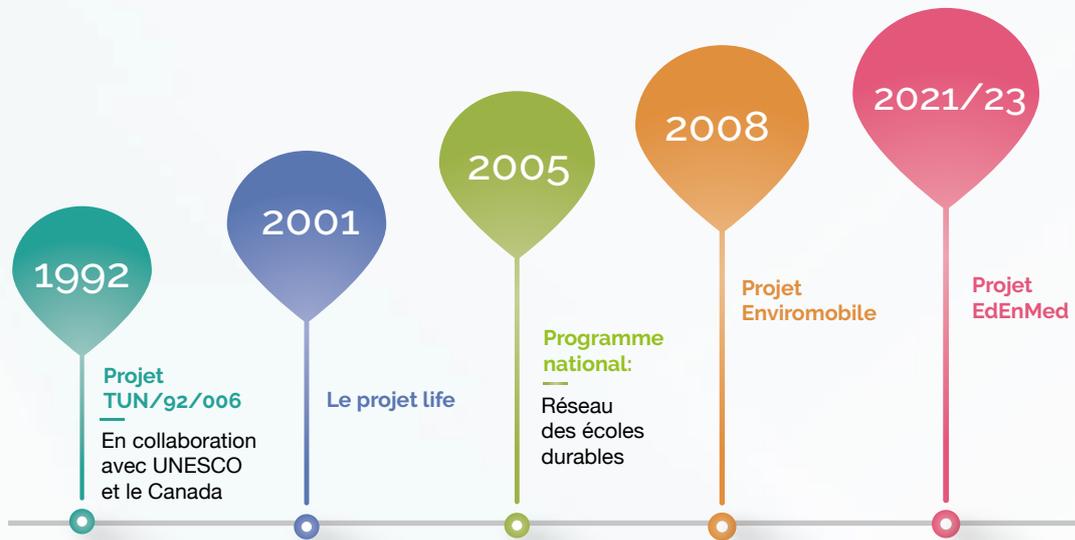
Rénover et moderniser l'enseignement et la pédagogie scolaires et préscolaires en matière d'environnement et d'écologie

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
<p><b>Principal</b></p> <p>Rénover et moderniser l'enseignement et la pédagogie scolaires et préscolaires en matière d'environnement, de développement durable et de transition écologique</p>	<p>Ministère de l'éducation Ministère de l'environnement Ministère de la femme, de l'enfance, de la famille et des personnes âgées ANPE CIFIP PTF</p>	<p>2023/35/50</p>	<p><b>Activités en cours</b> : Poursuite et renforcement des programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable existants, qui s'inscrivent dans le cadre du Programme d'action global d'éducation au développement durable (2005-2014- UN/ UNESCO), du Programme d'action global d'éducation au développement durable (au-delà de 2015- UN/UNESCO) et de la Stratégie méditerranéenne d'éducation au développement durable et de son plan d'action à l'horizon 2030</p> <p>- depuis <b>2005</b> : mise en place progressive d'un Réseau d'écoles durables, dont le nombre est aujourd'hui (2023) de <b>412</b> sur 6 130 établissements scolaires publics (<b>4 590</b> écoles primaires et <b>1 540</b> collèges et lycées), incluant notamment, dans chacune des écoles inscrites au programme, la création d'un club d'éducation environnementale, équipé de matériel audio-visuel et informatique ; la réalisation d'un parc environnemental, comportant environ 190 variétés de plantes ; la production de supports et outils pédagogiques d'éducation environnementale ; l'organisation de cycles de formation au profit des animateurs des clubs précités ; l'introduction des énergies renouvelables (systèmes hybrides : photovoltaïque-éolien) au sein de 10 établissements scolaires ; l'installation d'un système de tri sélectif et de valorisation des déchets ; la formation des formateurs (inspecteurs pédagogiques) et la production d'un manuel pédagogique destiné aux formateurs</p> <p>- depuis <b>2008</b> : organisation de visites régulières dans toutes les écoles du pays, grâce à un outil d'éducation innovant, sous la forme d'un autobus appelé Environmobile équipé de matériel pédagogique, se déplaçant partout en Tunisie, y compris dans des lieux reculés en vue d'une diffusion généralisée de la culture environnementale, sachant qu'à ce jour (2023) l'autobus Environmobile a rendu visite à plus de 500 écoles et sensibilisé à</p>
<p><b>1</b></p> <p>Identifier les thématiques à intégrer</p>			
<p><b>2</b></p> <p>Réviser les programmes scolaires et les manuels formels</p>			



<p>l'environnement plus de 20 000 élèves, signé des conventions avec des ONG, conçu une plate-forme d'information, encadré des sessions de formation à l'éducation environnementale au profit des animateurs de clubs d'enfants et de maisons de jeunes, d'éducateurs et de directeurs d'écoles primaires (ex : Manuel destiné aux inspecteurs, organisé des concours environnementaux dans les établissements éducatifs et des concours nationaux des meilleures photos environnementales, élaboré des outils et documents pédagogiques d'éducation environnementale et renforcé les institutions éducatives en documents pédagogiques et outils didactiques (petits ouvrages, affiches, CD Rom, dépliants...).</p>				
<p><b>Activité projetées :</b> Afin de compléter ce processus, il est proposé de créer un comité multidisciplinaire de révision des manuels et programmes formels et informels d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire et de faire évoluer l'éducation à l'environnement et au développement durable vers une culture environnementale commune largement partagée. Des mesures d'accompagnement sont prévues, comme le renforcement de la prévention à travers la modification des comportements et la formation d'éco-citoyens conscients des enjeux de l'environnement et du développement durable (ex : organiser une école d'été chaque année à destination des enseignants du primaire et du secondaire, dont le nombre et la durée pourraient être fixés d'un commun accord entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'environnement).</p>				
<p>Le programme d'Education environnementale pour une Méditerranée durable (EDEN-MED, 2021-2023), financé par l'instrument européen de voisinage (IEV) et associant les organismes publics d'éducation, d'enseignement supérieur et de protection de l'environnement tunisiens et siciliens pourrait poser les principes fondateurs de la révision des modalités d'enseignement des matières liées à la protection de l'environnement, au développement durable et à la transition écologique sur de nouvelles bases.</p>				

## Genèse de l'éducation à la protection de l'environnement et au développement durable en Tunisie



**Plus de trente ans d'éducation environnementale à destination de près de trois générations de Tunisiens**

Evolution du réseau des écoles durables



[https://www.environnement.gov.tn/fileadmin/Bibliotheque/Developpement\\_durable/Guide\\_des\\_formateurs\\_EDD\\_fr\\_ar.pdf](https://www.environnement.gov.tn/fileadmin/Bibliotheque/Developpement_durable/Guide_des_formateurs_EDD_fr_ar.pdf)

## Autobus Enviromobile : l'apprentissage par l'action

<https://anpe.nat.tn/Fr/upload/1479199683.pdf>



## EdenMed

### Education environnementale pour une Méditerranée durable



<https://edenmed.tn/?fbclid=IwAR3epgkBlymgzk6dXDHWW7qehuCyxIfj4Kp4cjwPX-HMGbuMk4Em9TLsDjU>

#### Approche innovante d'EdEn-MED



<https://www.facebook.com/edenMed.tn.it>

Concevoir une stratégie nationale de sensibilisation, de communication et d'éducation à la protection de l'environnement, au développement durable et à la transition écologique

Objectifs	Acteurs	Phasage	Activités réalisées, en cours et projetées
Principal Concevoir une stratégie nationale de sensibilisation, de communication et d'éducation environnementale			<p><b>Activité en cours</b> : Une stratégie de communication à long terme (2023-2030) inclusive, multithématique et multi-cibles (enfants, jeunes, adultes, femmes, minorités...) est en cours de conception. La communication et la sensibilisation ciblée doivent permettre de diffuser le plus largement possible et d'ancrer la culture environnementale dès le plus jeune âge (jardins d'enfants, écoles, lycées, clubs sportifs, etc.).</p>
1 Cibler en priorité les enfants	<p>Tous les ministères Secteur public Secteur privé 24 gouvernorats 350 communes Associations, ONG, société civile, Partenaires techniques et financiers</p>	<p>2023/30</p>	<p><b>Activité projetée</b> : Il est envisagé de déployer annuellement la stratégie de sensibilisation et de communication à grande échelle, via des supports audio-visuels, des médias sociaux, des plateformes électroniques, des activités sur le terrain, l'ensemble étant fondé sur un nouvel avatar de la mascotte de l'environnement (Labib) transformée en « super-héros » par les enfants lors d'un concours de dessin organisé le 25 mars 2022 au parc Ennahli : SuperLabib venant au secours de l'environnement en péril.</p>
2 Former les agents et cadres des administrations publiques			<p><b>Activité projetée</b> : Des programmes de formation des cadres et agents de l'administration à la sensibilisation, la communication et l'éducation environnementale sont à concevoir et déployer régulièrement.</p>
3 Prévoir un Plan de communication lors des situations de crise environnementale			<p><b>Activité projetée</b> : Afin de mieux gérer les situations de crise environnementales et/ou climatique, il est envisagé d'anticiper et de prévoir, à l'avance, la communication à déployer le cas échéant, en vue d'une plus grande résilience et adaptation.</p>

Le 26 juin 2023, lors des Assises nationales de la transition écologique, cinq (5) mesures sur huit (46, 48, 49, 50 et 53) ont été proposées à la réflexion des participants en tant qu'actions prioritaires à entreprendre immédiatement en vue de mettre en œuvre l'axe 5 de la SNTE, qui a donné lieu aux débats du Groupe de travail n° 5, présidé par M. Mohamed-Ali BOUGHDIRI, Ministre de l'éducation, qui a rappelé les objectifs de la SNTE et l'importance du secteur de l'éducation dans la mise en œuvre de cette stratégie. Il a été par la suite procédé à la présentation des mesures prioritaires relatives au développement de la culture, de la science et de la connaissance en faveur de la transition écologique à savoir les mesures n° 46, 48, 49, 50 et 53 de la stratégie.

Les débats ont donné lieu aux recommandations suivantes :

- Faire bénéficier, d'une façon exclusive, la famille et l'enfance préscolarisée d'un programme stratégique en vue d'assurer un changement de comportement à la source.
- Faire participer les enfants parlementaires pour une meilleure sensibilisation.
- Sur le plan de la législation, les participants ont insisté sur l'urgence de faire appliquer les lois relatives au respect de l'environnement en les mettant à jour selon l'état des lieux et les menaces, ainsi que sur la nécessité de promulguer un texte obligeant les médias, du moins publics, à promouvoir et à assurer gratuitement les campagnes de sensibilisation.
- Promouvoir tout contenu culturel lié à l'environnement, traditionnel et digital sous diverses formes.
- Mettre en place un programme réunissant tous les secteurs autour des thèmes liés à l'environnement visant l'organisation d'événements cycliques régionaux, nationaux et internationaux (colloques, festivals, foires ...)
- Les chercheurs présents appellent à être sollicités davantage, faisant savoir qu'ils sont prédisposés à collaborer bénévolement à l'élaboration de programmes stratégiques. Les recherches et succès scientifiques des institutions universitaires et des laboratoires publics locaux sont connus et sollicités à l'étranger mais l'Etat opte pour la promotion des Startups. Aussi ont-ils fait savoir que maintes recherches scientifiques restent inconnues, alors qu'il était préférable, voire éthiquement obligatoire, de les loger sur une plateforme nationale. De même, ils ont soulevé le problème du blocage institutionnel qui entrave beaucoup de solutions pertinentes à des problèmes écologiques, sans oublier que l'apport d'une équipe scientifique garantirait la résilience des options stratégiques et orienterait vers de meilleures alternatives les choix politiques. En outre, le problème du cloisonnement administratif et ses répercussions, parfois au sein d'un même organisme, a été évoqué. Par ailleurs les participants ont fait savoir que, pour une stratégie nationale de transition écologique, il faudrait regrouper et orienter, les scientifiques et capitaliser et réinvestir leurs recherches, si on souhaite obtenir de meilleurs résultats. Finalement la question de l'intérêt et de l'efficacité des éventuels panels à former, sans appui législatif et sans propagande médiatique, a été posée.
- Œuvrer à la participation effective de la société civile et du secteur privé sur une base gagnant-gagnant et multiplier les conventions dans ce cadre.
- Le partage d'informations au sujet des projets à vocation écologique étant presque inexistant, un site Web ou une plateforme pourraient y remédier.

- Le nombre de projets stratégiques, ainsi que le nombre de bailleurs de fonds, locaux et étrangers, depuis des décennies n'a pas suffi à résoudre les problèmes écologiques d'une façon radicale et pérenne, ni à ancrer chez le tunisien une culture du respect de l'environnement. Il est préférable d'opter pour une nouvelle modalité avant la signature des conventions de façon à faire converger et réunir les efforts déployés.
- Intégrer les industries traditionnelles dans le cadre de la formation professionnelle qui vise le développement des métiers verts.
- Créer une cellule de coordination, en assurant l'apport technique, pour une collaboration étroite et le suivi des actions à venir avec le Ministère de l'éducation,
- Apporter le soutien technique et scientifique au projet de la construction de 80 établissements scolaires durables,
- Veiller à l'adoption des mesures et actions en rapport avec le Ministère de l'éducation par le Conseil suprême de l'éducation, l'institution qui, selon le Ministre de l'éducation, a vocation à décider de tout ce qui est stratégique.
- Créer une cellule nationale d'orientation, de suivi et de coordination et lancer une plateforme pour le respect des échéances.
- Les équipes de réflexion ayant participé à cette journée pourraient constituer des comités de réflexion permanents en s'ouvrant sur d'autres personnes ressources et d'autres compétences dans les régions.





## ELEMENTS CONCLUSIFS

Afin de réaliser la Stratégie nationale de transition écologique (SNTE), il convient de planifier et concevoir les activités susceptibles d'y contribuer, ainsi que les mesures, cibles et acteurs chargés de la réaliser sur le terrain, sur la base d'un calendrier à court, moyen et long terme.

En effet, la SNTE est assortie de cibles, quantitatives et qualitatives, à atteindre à terme. La plupart de ces cibles concourent à l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Un ensemble de mesures à mettre en place par les pouvoirs publics est proposé pour l'atteinte de ces cibles. Les mesures politiques et les cibles, classées par domaine d'action, ont été résumées dans le cadre du présent document.

Pour chaque axe, des mesures spécifiques ont été proposées et validées, assorties d'indicateurs et de cibles à atteindre à des dates précises :

- 2025 correspondant à l'horizon du plan triennal 2023-2025 ;
- 2035 à l'horizon de la vision Tunisie 2035 et
- 2050 à l'horizon de certains engagements à l'échelle planétaire (ex : neutralité carbone).

Outre les cibles relatives aux cinq domaines d'action, des cibles transversales ont été identifiées, à savoir :

- l'indice de performance environnementale (EPI)<sup>1</sup> ;
- Le score de progrès dans la réalisation des 17 ODD
- l'indice de développement humain ajusté aux pressions planétaires (IDHP)<sup>2</sup> ;
- la réserve en biocapacité<sup>3</sup> ;
- et le coût de dégradation de l'environnement<sup>4</sup>.

Ces cibles transversales traduisent la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et mesures préconisés. Elles requièrent impérativement une analyse rigoureuse et un suivi régulier.

2 L'indice de performance environnementale, en anglais « Environmental Performance Index » (EPI), est un indice combiné composé de 40 indicateurs de performance dans 11 catégories de problèmes classés sous trois grands thèmes/objectifs : la vitalité des écosystèmes, la santé et les politiques climatiques. L'EPI classe 180 pays en fonction de leurs performances dans ces domaines. Il permet de mesurer à l'échelle nationale le degré de proximité des pays par rapport aux objectifs établis en matière de politique environnementale. Source : WOLF, M. J. EMERSON, J. W., ESTY, D. C. de SHERBININ, A. WENDLING, Z. A., et al. 2022 *Environmental Performance Index*. New Haven, CT: Yale Center for Environmental Law & Policy. [epi.yale.edu](http://epi.yale.edu), (2022),

2 L'IDHP mesure le niveau de développement humain ajusté par les émissions de dioxyde de carbone par habitant (basées sur la production) et l'empreinte matérielle par habitant pour tenir compte de la pression humaine excessive sur la planète. Il doit être considéré, selon le PNUD, comme une incitation à la transformation. Source : Programme des Nations Unies pour le Développement □ PNUD. *Rapport sur le développement humain 2020. La prochaine frontière : Le développement humain et l'Anthropocène*.

3 L'empreinte écologique est calculée en suivant la superficie biologiquement productive nécessaire pour répondre à toutes les demandes concurrentes des personnes, d'un pays ou d'un territoire donné. Ces demandes comprennent l'espace pour la culture alimentaire (continentale et marine), la production de fibres, la régénération du bois, l'absorption des émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion de combustibles fossiles et l'aménagement d'infrastructures bâties. La biocapacité est mesurée en calculant la quantité de terres et de mers biologiquement productives disponibles pour fournir les ressources qu'une population consomme et pour absorber ses déchets, compte tenu de la technologie et des pratiques de gestion actuelles. Pour rendre la biocapacité comparable dans l'espace et dans le temps, les surfaces sont ajustées proportionnellement à leur productivité biologique. Ces surfaces ajustées sont exprimées en hectares globaux (global hectare : gha).

4 Le coût de dégradation de l'environnement (CDE) mesure l'ensemble des coûts économiques liés à la perte, l'épuisement ou la dégradation des ressources naturelles (eau, sol, forêts écosystèmes, etc.) résultant des activités humaines (prélèvements et rejets polluants). La méthodologie de calcul du CDE a été développée par la Banque mondiale en 2004, avec une première estimation pour les cas de la Tunisie et du Liban. Voir:

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/445831468760782622/pdf/299020Cost0Env1isia0EDP19701public1.pdf>

En vue de leur réalisation, il convient que les mesures et cibles proposées fassent l'objet d'une concertation interministérielle, ainsi que d'un dialogue avec les parties prenantes du secteur privé et de la société civile, dont la première étape est illustrée par l'organisation, le 26 juin 2023, des premières Assises nationales de la transition écologique, sous le haut patronage de la Présidence du Gouvernement, la participation de 6 ministres et de plus de 130 représentants des ministères, établissements publics et organisations nationales.

Ce même jour (26 juin 2023), une séance de synthèse et de restitution des travaux des Assises nationales de la transition écologique a été présidée par Mme la Ministre de l'environnement et animée par Monsieur Mounir MAJDOUB, expert représentant le PNUD et rapporteur général des Assises. Lors de cette séance, les rapporteurs des ateliers thématiques ont présenté les résultats des débats ainsi que les recommandations des participants.

Une synthèse générale des travaux des Assises a été présentée par Monsieur Mounir MAJDOUB. Il a salué les conditions de déroulement des assises en rappelant que leur organisation, le 26 juin 2023 au CITET par le Ministère de l'environnement, sous le haut patronage de Mme la Cheffe du Gouvernement, a été rehaussé par la présence de six membres du Gouvernement et par celle de Mme la Représentante Résidente du PNUD à Tunis.

Il a aussi rappelé que l'objectif des ANTE, tel que défini par la Cheffe du Gouvernement, était de partager la Vision et les éléments de la SNTE avec les parties prenantes dans le but d'alimenter la feuille de route de mise en œuvre immédiate de la stratégie et, dans cette optique, il a souligné que les objectifs des Assises nationales de la transition écologique avaient été atteints grâce à la présence et l'engagement exprimé par toutes les parties prenantes. Il a par ailleurs exprimé la pertinence des remarques et recommandations exprimées par les 5 groupes de travail et l'intention du Ministère de l'environnement de les prendre en considération dans le processus de mise en œuvre de la Stratégie.

Un débat autour des résultats des travaux des groupes a permis aux participants n'ayant pas pris part aux travaux des autres ateliers d'apporter leurs remarques et recommandations.

Le rapporteur général a résumé les recommandations des Assises nationales de la transition écologique (ANTE) comme suit :

- » La feuille de route pour la mise en œuvre de la SNTE doit être réaliste, faisable et assortie d'indicateurs de monitoring et d'impact à court, moyen et long terme,
- » L'importance de redoubler d'efforts en matière d'éducation, de formation, de développement et de diffusion du savoir pour agir sur les attitudes des acteurs sociaux,
- » La prochaine étape faisant suite aux Assises consiste en la préparation d'un plan détaillé de mise en œuvre et de la mise en place des structures et outils de gouvernance et de coordination,
- » Il convient de renforcer, de valoriser et de capitaliser les résultats probants de la recherche scientifique et technique,
- » La nécessité de fixer un rendez-vous annuel pour faire le bilan des progrès vers la transition écologique

Parmi les éléments à privilégier en vue d'assurer la réussite de la SNTE, il convient en outre de signaler la nécessité de renforcer la digitalisation du fonctionnement de l'ensemble du secteur afin d'en améliorer la performance au service de la réalisation des 53 mesures de la stratégie.

En effet, la digitalisation est un procédé transversal qui touche tous les axes de la SNTE et vise notamment les objectifs suivants :

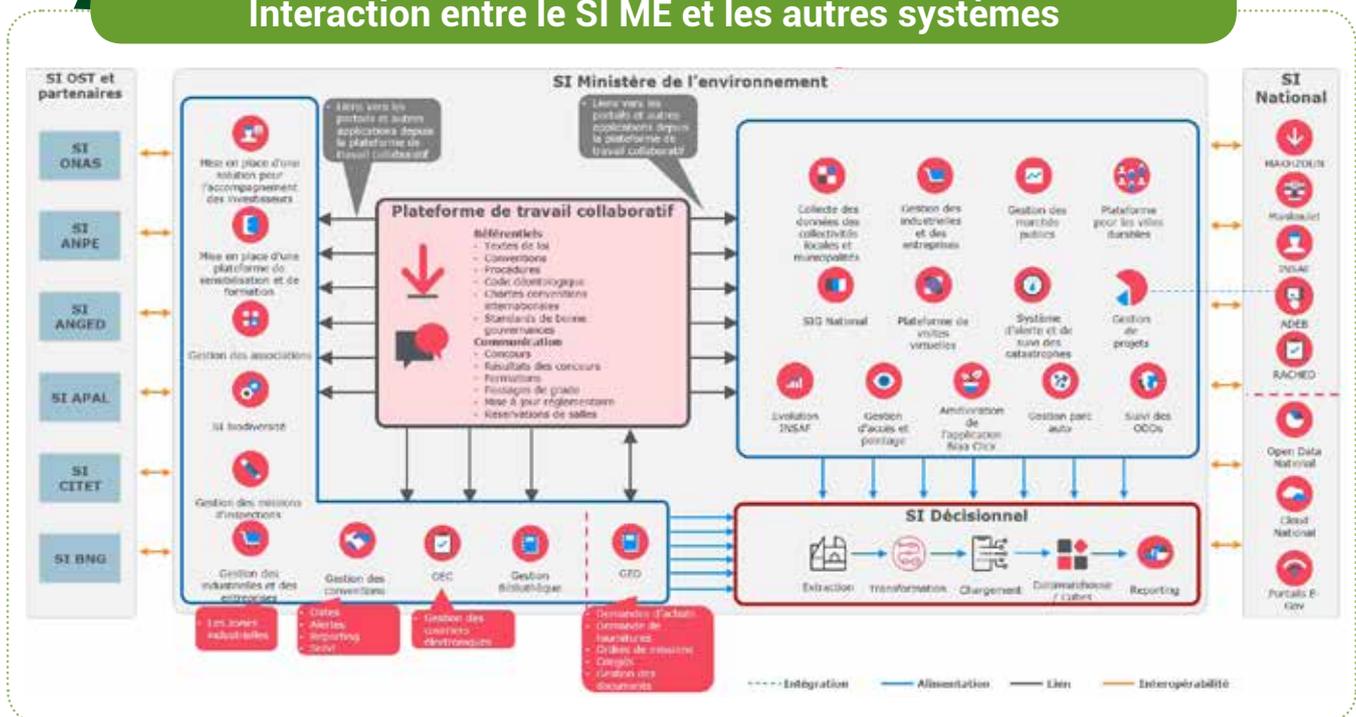
- Améliorer les méthodes de travail
- Améliorer la circulation de l'information entre les services et les structures de décision
- Améliorer la qualité des services rendus
- Améliorer la gouvernance.

Il en résulte que la mise en place de systèmes d'information est nécessaire pour assurer le suivi des 53 mesures de la SNTE, comme par exemple en ce qui concerne le renforcement de l'adaptation et de la résilience côtière aux changements climatiques, via le système d'information et d'aide à la décision « SIAD » d'adaptation du littoral aux changements climatiques (mesure n° 15.8), la mise en place d'un système national d'alerte précoce dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et de son plan d'action à l'horizon 2030 (mesures n° 17 et 18) ou encore la conception et le déploiement d'une Stratégie nationale de sensibilisation, de communication et d'éducation environnementale (mesure n° 53).

## Mesure d'accompagnement transversale commune aux 5 axes et 53 mesures de la SNTE : digitalisation des secteurs appelés à réaliser la SNTE

	Objectifs	Acteurs	Phasage	Actions réalisées, en cours et projetées
Principal	Transformer le fonctionnement interne du Ministère de l'environnement et de ses organismes sous tutelle grâce à la conception, l'introduction et l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de mettre à la disposition des agents et décideurs un environnement de travail modernisé,	Ministère de l'environnement	2023/2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination avec l'ensemble des partenaires et alignement sur des principes et règles communs</li> <li>• Garantie de la mise en application des orientations de la SNTE et de l'adoption unifiée de bonnes pratiques</li> <li>• Mécanismes de contrôle et de suivi des activités du ministère</li> <li>• Outils d'évaluation et d'analyse des données pour assurer un meilleur pilotage du ministère</li> <li>• Adoption de tous les canaux de communication disponibles pour l'ouverture et le partage des données environnementales avec les usagers de l'administration</li> <li>• Placement de l'utilisateur au centre des préoccupations de l'administration via des services de qualité</li> <li>• Informatisation des processus internes afin de les simplifier et de les accélérer</li> <li>• Offre d'un accès sécurisé et performant à l'information</li> <li>• Offre d'un système d'information intégré afin de permettre l'accès à des données fiables et pertinentes</li> </ul>
	1 Bonne gouvernance, pilotage et contrôle			
	2 Image de marque du secteur			
	3 Appui aux missions du secteur			
4	Renforcement de la confiance des usagers			

### Cible fonctionnelle du SI ME Interaction entre le SI ME et les autres systèmes



## Liens électroniques utiles

Documents divers, guides, plans, programmes, rapports, stratégies, systèmes		Liens	QR-Code
1	Cahier des charges type de transition vers le statut de ville durable (2020)	Téléchargement (cahier des charges)	
		Téléchargement (Guide)	
2	Contribution déterminée au niveau national (2021-2030)	Téléchargement	
3	Guide de l'élaboration des Agendas 21 locaux	Téléchargement	
4	Guide des formateurs à l'éducation environnementale	Téléchargement	
5	Guide des meilleures initiatives en faveur de la promotion et de la création d'emplois verts et décents en Tunisie (2017)	Téléchargement	
6	Guide d'orientation des investisseurs en matière de gestion et de valorisation des déchets (2017)	Téléchargement	
7	Guide HQE de construction durable a été élaboré (2018)	Téléchargement	
8	Guide opérationnel pour la valorisation des déchets de démolition et de construction en technique routière (2023)	Téléchargement	
9	Guide relatif à l'éco-tourisme (2017)	Téléchargement	
10	Initiative du textile soutenable pour la mise en réseau et le développement des entreprises d'économie circulaire en Méditerranée – (Stand-Up !) (CITET)	Téléchargement	
11	Manuel opérationnel des procédures de gestion des déchets de construction et de démolition (2021)	Téléchargement	

12	Manuel tunisien des procédures nationales de contrôle de l'activité d'immersion en mer (2023) (ANPE)	Téléchargement	
13	Plan d'action national de consommation et de production durables (PANCPD) (2016)	Téléchargement	
14	Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD) (2018-2030)	Téléchargement	
15	Plan national de mise en œuvre de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	Téléchargement	
16	Plan de généralisation du compostage (ANGED)	Téléchargement	
		Téléchargement	
17	Plateforme des villes durables	Téléchargement	
18	Programme d'action national de santé environnementale	Téléchargement	
19	Programme d'éducation environnementale pour une Méditerranée durable (EDEN-MED) (2021-2023)	Téléchargement	
20	Programme de dépollution du lac de Bizerte (ECOPACT)	Téléchargement	
21	Programme de nettoyage mécanisé des plages (APAL)	Téléchargement	
22	Programme de contribution à la dépollution de la Méditerranée (DEPOLMED) (ONAS)	Téléchargement	
23	Programme de promotion des modes de consommation et de production durables dans la région Sud de la Méditerranée via l'éco-entrepreneuriat et la transition de la Tunisie vers une économie circulaire (SWITCHMED) (CITET)	Téléchargement	
24	Programme de protection du littoral tunisien contre l'érosion côtière (APAL)	Téléchargement	
25	Programme des plans d'occupations des plages (APAL)	Téléchargement	

26	Programme des esplanades côtières (APAL)	Téléchargement	
27	Programme de valorisation des sebkhas littorales (APAL)	Téléchargement	
28	Programme de création et de gestion d'aires marines et côtières protégées (APAL)	Téléchargement	
29	Programme de protection du littoral tunisien (PPLT) (2013-2028) (APAL)	Téléchargement	
30	Programme intégré de dépollution du bassin versant de l'Oued Medjerda (2020)	Téléchargement	
31	Programme littoral sans plastique (LISP)	Téléchargement	
32	Programme triennal de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des déchets dans les villes africaines (2022-2024) – Ministère de l'environnement –CITET- JICA	Téléchargement  Téléchargement	 
33	Programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable	Téléchargement	
34	Projet d'appui aux réformes du secteur de l'eau en Tunisie : accompagnement des acteurs territoriaux pour une approche intégrée de la gestion durable des ressources en eau dans le secteur industriel (ARESET) (CITET)	Téléchargement	
35	Projet d'assistance technique et renforcement des capacités des entreprises du secteur automobile & aéronautique en matière d'évaluation de l'empreinte carbone (EC) et de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) (CITET)	Téléchargement  Téléchargement	  
36	Projet d'assistance technique pour l'appui à la mise en œuvre d'une opération d'achats publics durables en Tunisie (WES) (CITET)	Téléchargement	

37	Projet de contribution des systèmes de gestion durable des déchets dans le secteur du tourisme à la protection des écosystèmes marins : Preventing Tourism Marine Litter (TouMaLi) (CITET)	Téléchargement Fiche du Projet	
		Téléchargement	
38	Projet de culture d'un bâti de qualité (CUBATI)	Téléchargement	
39	Projet de pratiques commerciales et modèles économiques innovants dans la chaîne de valeur du textile (Innovative business practices and economic models in the textile value chain) (INTEX) (CITET)	Téléchargement	
		Téléchargement	
40	Projet de promotion de l'entrepreneuriat durable dans le secteur de l'économie bleue	Téléchargement	
41	Projet de protection du climat via l'économie circulaire – PROTECT (ANGED)	Téléchargement	
42	Projet de réduction des déchets en vue de relancer la croissance économique : cleaning innovative mediterranean actions (CLIMA) (CITET)	Téléchargement	
		Téléchargement	
43	Projet de requalification écologique et sociale des territoires à travers la relance de l'entrepreneuriat des jeunes en Tunisie (RESTART) (CITET)	Téléchargement	
44	Projet de traitement et réutilisation durables des eaux usées dans la région méditerranéenne (AQUACYCLE) (CITET)	Téléchargement	
		Téléchargement	
45	Projet de valorisation des déchets ménagers (REUSEMED) (ANGED)	Téléchargement	
46	Projet d'amélioration de la résilience socio-écologique dans les zones côtières de la Méditerranée (ENSERES) (bénéficiaires : port de Sfax, région de Gabès)	Téléchargement	

47	Projet Ensemble pour une gestion intégrée et durable des déchets (EGIDD) (2018-2024) (ANGED)	Téléchargement	
48	Projet pilote de formation au métier d'éco-conseiller (CITET)	Téléchargement	
49	Rapport de synthèse du 6 <sup>e</sup> cycle d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2023)	Téléchargement	
50	Rapport du Groupe international d'experts sur la biodiversité (IPBES, 2022)	Téléchargement	
51	Rapport sur les indicateurs de développement durable (2023) (OTEDD)	Téléchargement	
52	Rapport sur l'état de l'environnement (2019) (OTEDD)	Téléchargement	
53	Réseau des éco-conseillers communaux (CITET)	Téléchargement	
54	Réseau des écoles durables (DGDD-ME)	Téléchargement	
55	Réseau Mégara des villes durables (partage et échange de bonnes pratiques en matière d'économie verte, bleue et circulaire entre plus de 120 communes partenaires et 85 experts)	Téléchargement	
56	Réseau technologique de l'environnement des conserveries de fruits et légumes (CITET)	Téléchargement	
57	Réseau technologique de l'environnement pour la valorisation des déchets organiques par compostage (CITET)	Téléchargement	
58	Réseau technologique de l'environnement pour les bâtiments écologiques (CITET)	Téléchargement	
59	Réseau technologique de l'environnement pour les pneus usagés (CITET)	Téléchargement	
60	Réseau technologique des cimenteries pour l'environnement (RTCE)	Téléchargement	

61	Stratégie d'économie bleue (2023)	Téléchargement	
62	Stratégie de l'hydrogène vert en Tunisie (Ministère de l'industrie)	Téléchargement	
63	Stratégie de mobilité douce et de transport durable à l'horizon 2035 (Ministère du transport)	Téléchargement	
64	Stratégie de tourisme durable et alternatif à l'horizon 2035 (Ministère du tourisme)	Téléchargement	
65	Stratégie de transition énergétique à l'horizon 2035 (Ministère de l'industrie)	Téléchargement	
66	Stratégie Eau 2050 (Ministère de l'agriculture)	Téléchargement	
67	Stratégie et plan d'action national de protection de la biodiversité (SPAN-PB) (2018-2030)	Téléchargement	
68	Stratégie industrielle et d'innovation Horizon 2035 (Ministère de l'industrie) Stratégie industrielle verte et résiliente, visant la transformation des systèmes productifs et l'efficacité des ressources (eau, énergie et matières)	Téléchargement	
69	Stratégie nationale de développement durable (SNDD 2014-2020)	Téléchargement	
70	Stratégie nationale de développement neutre en carbone et résilient aux changements climatiques (SNDNC-RCC) à l'horizon 2050	Téléchargement	
71	Stratégie nationale de gestion circulaire globale et sectorielle des déchets (SNGC-GSD) (2023/35/50)	Téléchargement	
72	Stratégie nationale de gestion intégrée et durable des déchets ménagers et assimilés (SNGID-DMA) (2020-2035)	Téléchargement	

73	Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe (2018-2030)	Téléchargement	
74	Stratégie nationale de réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ANPE)	Téléchargement	
75	Stratégie nationale de responsabilité sociale et environnementale (SNRSE) et Plan d'action national de RSE (2018)	Téléchargement	
76	Stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières (2020) (APAL)	Téléchargement	
77	Système de reprise des pneus usagés Eco-Pneus (ANGED)	Téléchargement	
78	Système national d'identification, d'évaluation et de validation des technologies durables (CITET)	(2024)	
79	Système public de de reprise et de gestion des sacs d'emballages et des emballages utilisés (EcoLef) (ANGED)	Téléchargement	
80	Système public de reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques (ANGED)	Téléchargement	
81	Système public de reprise des huiles alimentaires (ANGED)	Téléchargement	
82	Système public de reprise des huiles lubrifiantes et des filtres à huile usagés (ECOZIT) (ANGED)	Téléchargement	
83	Système public de reprise et de gestion des accumulateurs et piles usagés Eco-Batteries (ANGED)	Téléchargement	
84	Système public de gestion des véhicules hors d'usage (VHU) (ANGED)	Téléchargement	



REPUBLIQUE  
TUNISIENNE



وزارة التشغيل والتكوين المهني  
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

REPUBLIQUE tunisienne  
Ministère des Affaires Sociales

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTÈRE DES FINANCES

REPUBLIQUE Tunisienne  
Ministère du Commerce et du  
Développement des Exportations

وزارة التجهيز والسكان  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITAT  
MINISTRY OF EQUIPMENT AND HOUSING





# TABLE DES MATIERES

<b>MOT DE MONSIEUR LE CHEF DU GOUVERNEMENT</b> .....	<b>3</b>
<b>MOT DE MADAME LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>5</b>
<b>LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>METHODOLOGIE</b> .....	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>10</b>
<b>AXE 1 : GOUVERNANCE ET FINANCEMENT</b> .....	<b>12</b>
Mesures n° 1 et 5 : Assurer une analyse et un suivi réguliers des indicateurs transversaux de la SNTE et rattacher l'Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable (OTEDD) à la Présidence du Gouvernement .....	15
Mesure n° 2 : Créer et installer une Haute instance de la transition écologique (HITE) présidée par le/la Chef(fe) de Gouvernement .....	16
Mesure n° 3 : Adopter le Code de l'environnement et ses textes d'application .....	17
Mesure n° 4 : Restructurer et renforcer les organismes spécialisés en matière environnementale .....	19
Mesure n° 8 : Mettre en place un Conseil économique, social et environnemental (CESE) .....	21
Mesure n° 9 : Créer un Fonds commun de la transition écologique et énergétique (FOCTEE) .....	22
<b>AXE 2 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b> .....	<b>23</b>
Mesures n° 13 et 19 : Mettre en œuvre les mesures préconisées dans la CDN (2021-2030) et la (SDNC-RCC) visant la neutralité carbone d'ici 2050 et réaliser une action modèle d'adaptation et de résilience climatique : « Kerkennah modèle de transition écologique » .....	26
Mesure n° 15 : Mettre en oeuvre les stratégies sectorielles d'adaptation et de résilience aux changements climatiques en matière d'agriculture, de santé et de littoral .....	29
Mesures n° 17 et 18 : Mettre en place un système national d'alerte précoce et exécuter la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe et son plan d'action à l'horizon 2030 .....	31
<b>AXE 3 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET ECOSYSTEMES</b> .....	<b>35</b>
Mesure n° 20 : Engager un programme d'économie d'eau et de réduction des pertes .....	38
Mesure n° 21 : Valorisation des eaux usées traitées et des ressources hydrauliques non conventionnelles .....	39
Mesure n° 23 : Préparer un plan d'action pour la réduction de l'utilisation des pesticides chimiques dans l'agriculture .....	41
Mesure n° 24 : Mettre en oeuvre la Stratégie et le plan d'action national de protection de la biodiversité (SPAN-PB) (2018-2030) .....	42
Mesure n° 26 : Mettre en oeuvre le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD) (2018-2030) .....	44
Mesure n° 29 : Déployer le Plan d'action de développement durable des oasis pour concrétiser la SNDDO (2014-2030) .....	45

<b>AXE 4 : PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION</b>	<b>47</b>
Mesures n° 31 : Appliquer la Stratégie nationale de gestion circulaire globale et sectorielle des déchets (SNGC-GSD) à l'horizon 2035/50	50
Mesures n° 32 : Rétablir le système de collecte et de traitement des déchets spéciaux	52
Mesures n° 34 : Concrétiser l'application de la loi n° 2018-35 du 11 juin 2018 sur la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) des entreprises et organisations	53
Mesures n° 39 : Mettre en place une unité d'appui et d'accompagnement des investisseurs dans les domaines de la transition écologique	55
Mesures n° 42 : Préparer une Feuille de route pour la dépollution et la reconversion de tous les hot spot : Gabès, Gafsa, Kasserine, Sfax, Ben Arous, Hammam-Lif, BVOM	56
Mesures n° 43 : Mettre en œuvre le Plan d'action national de consommation et de production durables (PANCPD) (2016)	57
Mesure n° 44 : Lancer un programme national du bâtiment écologique	61
<b>AXE 5 : SCIENCE, CONNAISSANCE ET CULTURE AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<b>65</b>
Mesures n° 46 : Mettre en place un panel permanent et transdisciplinaire d'experts pour l'étude du climat, de la biodiversité et de la dégradation des terres	68
Mesures n° 48 et 49 : Lancer un programme de mise à niveau des curricula universitaires en sciences et techniques de l'environnement et en développement durable et mettre en place un programme national de formations professionnelles certifiantes dans les métiers verts	69
Mesures n° 50 : Rénover et moderniser l'enseignement et la pédagogie scolaires et préscolaires en matière d'environnement et d'écologie	71
Mesure n° 53 : Concevoir une stratégie nationale de sensibilisation, de communication et d'éducation à la protection de l'environnement, au développement durable et à la transition écologique	75
<b>ELEMENTS CONCLUSIFS</b>	<b>78</b>
Mesure d'accompagnement transversale commune aux 5 axes et 53 mesures de la SNTE : digitalisation des secteurs appelés à réaliser la SNTE	80
<b>LIENS ÉLECTRONIQUES UTILES</b>	<b>81</b>







الاستراتيجية الوطنية  
للانتقال البيئي



STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

National Ecological Transition Strategy



NOVEMBER 2023